

# L'Académie royale de Soissons

## À la genèse des académies provinciales du Grand Siècle

*« En remontant jusqu’aux origines du mouvement académique ce sont les soubassements de la civilisation européenne moderne que l’on mettra à jour. ».<sup>1</sup>*

En 1654, Olivier Patru, académicien célèbre, apprenant qu'il existait à Soissons une autre académie, certes moins prestigieuse que l'Académie française à laquelle il appartenait, mais qui depuis quatre ans réunissait régulièrement un certain nombre d'hommes de lettres, en fut très étonné. Il ne comprenait pas comment dans une ville aussi peu peuplée il se soit trouvé assez de gens lettrés pour composer et animer un tel cénacle, alors qu'un de ses amis avait vainement tenté d'en fonder une à Rouen, ville beaucoup plus importante<sup>2</sup>.

Aujourd’hui encore, la question se pose. Il s’agit dès lors de retrouver quels sont les facteurs qui ont rendu possible la création d'une Académie dans cette petite ville de province bien avant que d’autres métropoles, telles que Lyon, Marseille, Bordeaux ou Lille, ne s’en dotent. La maturation d’un réseau académique autour d’un noyau fondateur nécessitait une accumulation de capital intellectuel qui ne pouvait se développer sans institutions de culture et sans milieu d'accueil favorable sur lesquels il convient de s’interroger. Il faut se pencher aussi sur le rôle des hommes<sup>3</sup>, de ceux qui ont imaginé de créer pour la première fois une académie en province et qui portent la responsabilité de la réussite de ce premier acte fondateur.

Si les académies provinciales ont déjà fait l’objet d’études approfondies au siècle des Lumières<sup>4</sup>, on ne dispose en revanche daucun travail d’ensemble portant sur le même sujet au Grand Siècle. Or c'est en cela que l'Académie de Soissons est particulièrement intéressante puisqu'elle fut – avec celles d'Arles –

---

1. France A. Yates, *Les Académies en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1996.

2. Rouen compte près de 80 000 habitants au XVII<sup>e</sup> siècle et Soissons seulement 7 000.

3. Ainsi Caen, paradoxalement, connut sa période la plus brillante avant d’obtenir ses lettres patentes, grâce essentiellement à son homme-phare, Moysan de Brieux. Sur le rôle des hommes, cf. aussi Auguste Bourgoin, *Un bourgeois de Paris lettré du XVII<sup>e</sup> siècle : Valentin Conrart, premier secrétaire perpétuel de l'Académie française*, 1883.

4. Cf. notamment Daniel Roche, *Le siècle des lumières en province : Académies et académiciens provinciaux*, 1680-1789, Paris, Éditions de l’École des hautes études en sciences sociales, 1978, 2 t., p. 394.

la première à voir le jour. Notre propos ne sera donc pas ici de retracer la totalité de l'histoire de l'Académie de Soissons, son évolution au XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la suppression par la Révolution de l'institution académique ne différant guère de celle des autres académies, mais d'apporter à travers Soissons des éclairages sur l'implantation en province de la république des lettres au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. L'essentiel de la réflexion sera circonscrit au « siècle de Louis XIV », allant du stade embryonnaire de l'Académie à la fin du règne en 1715, où précisément un changement s'opéra à l'Académie de Soissons qui entra à cette date en léthargie pour une vingtaine d'années.

## **Le mouvement académique européen**

L'Académie de Soissons s'inscrit dans une mouvance académique européenne qu'il importe de retracer pour mieux comprendre le contexte de sa création.

Les académies nous viennent d'Italie où fut fondée au milieu du XV<sup>e</sup> siècle à Florence la première de toutes et également la plus fameuse, l'Académie platonicienne, sous l'impulsion de Marsile Ficin (1433-1799). Sous la protection de Laurent de Médicis, des hommes tels que Ange Poliziano et Pic de la Mirandole lui donnèrent un lustre exceptionnel. Cette académie se proposait en particulier de renouveler les études philosophiques en cherchant à concilier Platon et Plotin avec les idéaux humanistes et religieux de l'époque.

Le mouvement académique prit une telle ampleur en Italie que le XVI<sup>e</sup> siècle italien a pu être qualifié de « siècle des académies ». En France, ce fut encore sous les auspices des descendants de la branche féminine des Médicis que les académies commencèrent à voir le jour. Charles IX et Henri III, tout comme la cour des derniers Valois, étaient imprégnés de cette tradition. La Pléiade, groupe poétique dirigé par Pierre de Ronsard, et auquel est étroitement associé le nom de Jean Dorat, personnalité éminente considérée par les autres poètes<sup>6</sup>

5. Si les différents ouvrages sur l'histoire de Soissons évoquent ce sujet – cf. par exemple Henri Martin et Paul L. Jacob, *Histoire de Soissons*, Paris, Arnould libraire, 1837, et Leroux, *Histoire de Soissons*, Soissons, imp. Fossé Darcosse, t II, 1839 –, il n'existe aucune étude exhaustive sur l'histoire de son académie. L'idée courante selon laquelle les archives la concernant auraient disparu lors de la Révolution ou de l'incendie du bailliage en 1814 a probablement découragé les chercheurs potentiels, obligés dès lors de rassembler des sources éparses et lacunaires. Un document important dont l'existence est sérieusement avérée par un contemporain n'a ainsi jamais été retrouvé : il s'agit d'un ouvrage en deux volumes de l'ensemble des écrits des quatre fondateurs de l'Académie de Soissons. À ce jour le travail le plus complet sur cette académie provinciale est l'excellent article du capitaine de Buttet, « Notice sur l'Académie de Soissons », *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, Soissons, imp. G. Nougarède, 1921, t. 20, 3<sup>e</sup> sér., 1913-1921, p. 79-249, lui-même précédé par celui de Virgile Calland, « De l'Académie de Soissons », *Mélanges pour servir à l'histoire du Soissonnais*, recueillis et publiés par E. Fossé Darcosse., Soissons, imp. Fossé d'Arcosse, 1844, p. 1-61.

6. Parmi les sept membres de La Pléiade figurait Joachim Du Bellay qui rédigea en 1549 une *Défense et illustration de la langue française*.

comme leur professeur à tous, amorça l'ambition affichée de cultiver les beaux-arts. Disciple de Dorat, Jean Antoine de Baïf fonda la première Académie française à être officiellement instituée par un décret royal et qui prit son nom, l'Académie de Baïf, vouée en particulier à la poésie et à la musique. Sous le règne de Henri III, l'Académie du Palais, dirigée par Guy du Faur de Pibrac, fut créée dans le prolongement de celle de Baïf, témoignage supplémentaire de l'intérêt du souverain pour la création académique, particulièrement sollicitée lors des fêtes de cour, notamment pour les textes et les musiques de ballets.

Des académies françaises de la Renaissance aux académies du XVII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire entre la disparition de la dernière académie d'Henri III, à la fin des années 1580, jusqu'en 1635, date de la création de l'Académie française, on trouve plusieurs projets. Ils étaient tous directement issus ou procédaient de quelque façon des académies du XVI<sup>e</sup> siècle et visaient à les rétablir, comme celui de David de Flurance Rivault, de Pluvine, ou encore celui de Marin Mersenne. Un cercle académique mérite en particulier notre attention, étant une académie privée créée dans une lointaine province : celui fondé en 1607 par saint François de Sales à Nancy et baptisé Académie florimontane. Dans l'ensemble, ces académies n'eurent qu'un rayonnement limité.

C'est que le XVII<sup>e</sup> siècle avançant, en France l'impulsion vient du pouvoir central et la vie culturelle se concentre sur Paris. Le nouvel élan est donné par l'Académie française, fondée en 1635 sous la protection de Richelieu. Ce n'était plus une académie ayant vocation à une compétence universelle : son rôle se limitait à perfectionner la langue française, à produire un dictionnaire ou à établir des règles littéraires, et son objectif se limitait à l'analyse des mots, pas des idées. On était loin des idéaux platoniciens de Ficin. L'académisme avait désormais changé de nature, sa mission se situant résolument dans la continuité du projet absolutiste en gestation des Valois à Richelieu. Si les premières académies italiennes se voulaient encyclopédiques et unifiées, se consacrant essentiellement aux études philosophiques, les académies françaises du Grand Siècle se virent assigner des champs d'intérêt spécifiques au sein d'un projet politique clairement affiché. C'est ainsi qu'en 1648 fut fondée l'Académie de peinture et de sculpture, en 1661 l'Académie de danse, en 1663 la Petite Académie (qui devint plus tard l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), en 1666 l'Académie des sciences et l'Académie française de Rome, en 1669 l'Académie de musique, en 1671 l'Académie d'architecture, enfin, dernière en date, l'Académie de chirurgie, la seule à avoir été créée au XVIII<sup>e</sup> siècle, en 1731.

Prises dans leur ensemble, ces académies recouvriraient pratiquement tous les arts et les sciences. Ce sera seulement au XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque la divergence s'approfondira entre les branches du savoir, qu'il prendra l'envie aux encyclopédistes de les réconcilier dans *L'Encyclopédie*.

Hormis l'Italie et la France, dans le reste de l'Europe la plupart des académies seront créées au XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'exception notable de la célèbre Société royale de Londres – à qui Newton communiquera ses principales découvertes –, dont les premières réunions à Oxford remontent à 1645, qui obtint sa charte en 1662 et commença en 1665 la publication des « Philosophical transactions ». À

l'aube du mouvement académique en Europe, on peut également citer pour sa notoriété future l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers qui s'ouvrit en 1665, et, parce qu'elle prit source au XVII<sup>e</sup> siècle, la première des grandes académies allemandes fondé à Vienne en 1652, l'*Academia naturae curiosorum*, académie médicale du médecin Jean-Laurent Bausch. Enfin, quelques académies italiennes furent créées à l'étranger : à Vienne en 1656, à Paris en 1644 par l'historien Jean-Baptiste Nani, ambassadeur de la République vénitienne, et, toujours au XVII<sup>e</sup> siècle, à Madrid par le moine Lodovico Perrini.

À l'échelon européen comme à l'échelon français, l'Académie de Soissons se situe en amont.

## **Les académies de province**

L'Académie de Soissons aimait à se présenter comme la « fille aînée de l'Académie française », et si le propos demande à être nuancé, il n'en est pas moins vrai.

En dehors de Paris, des sociétés d'intellectuels et d'artistes existaient qui, sans prétendre au titre prestigieux d'Académie, pratiquaient la lecture et l'éloquence. On trouvait dans un grand nombre de villes des cours d'amour, de gaie science ou de gai savoir, comme celle des Jeux floraux à Toulouse, des Gieux sous l'Ormel à Douai, du Puy de la Conception à Rouen, du Petit Puy du Mois à Lille... Leurs origines se perdent parfois dans le Moyen Âge. Dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle il y eut à Toulouse des conférences académiques dont les membres furent surnommés les « lanternistes » parce qu'ils s'y rendaient le soir avec une lanterne. À partir du dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, certains de ces cénacles de province se transformèrent en académies pourvues de lettres patentes du roi. On n'en comptait pas moins d'une trentaine en 1793 au moment de leur dissolution.

L'histoire des académies de province s'écrit donc sur deux siècles, et si on choisit le critère chronologique deux groupes se distinguent : les académies de la première génération qui toutes seront officialisées par lettres patentes avant 1700, et les académies du pré-encyclopédisme – une vingtaine de sociétés nouvelles – qui de 1715 à 1760 s'ajouteront aux premières créations provinciales. Les académies de Bordeaux, Lyon, Marseille, Dijon, Nancy, Besançon et Grenoble peuvent être citées parmi les plus importantes.

Soissons a la particularité d'appartenir à la première vague des créations académiques, celles du Grand Siècle : Avignon (1658), Arles (1669), Soissons (1674), Nîmes (1682), Angers (1685), Villefranche-en-Beaujolais (1695), ainsi que la société des Jeux floraux de Toulouse qui remontait à 1323 et fut érigée en académie en 1695. Viennent ensuite Caen (1705), Montpellier (1706), Bordeaux (1713), Pau (1720), Béziers (1723), Lyon (1724), Marseille (1726), La Rochelle (1732), Arras (1738), Dijon (1740), Montauban (1744), Rouen (1744), Toulouse (1746), Clermont-Ferrand (1747), Auxerre (1749), Amiens et Nancy (1750), Besançon (1752), Grenoble (1752), Châlons-en-Champagne (1753), Metz (1760), Clermont (1780) et Orléans (1786), la dernière fondée avant la Révolution.

Si l'on s'en tient à la signature des lettres patentes marquant la naissance officielle d'une académie de province, l'Académie de Soissons n'est donc pas la première en date puisque les académies d'Avignon et d'Arles furent fondées avant elle. Toutefois, Avignon, ville voisine d'Arles, peut être exclue de la lignée comme n'appartenant pas au royaume de France car elle ne relevait pas du roi mais du pape.

Mais si l'on se réfère à la naissance du projet académique en province, l'Académie de Soissons est bien la fille aînée de l'Académie française puisque ses premières réunions commencèrent vers 1650. Comme ce fut le cas pour l'Académie française elle-même, l'organisation des académies de province avant leur concrétisation légale était souvent informelle : Nîmes, Rouen, Bordeaux, Toulouse, Caen, toutes furent antérieures d'au moins trente ans à leur autorisation officielle. À Arles, il fallut attendre 1668 pour qu'aient lieu les premières réunions occasionnelles d'une compagnie érigée cependant en académie royale dès l'année suivante par lettres patentes du roi.

Ainsi, si l'Académie d'Arles obtint plus tôt que celle de Soissons l'approbation royale, elle le lui cède pour l'ancienneté de son établissement.

## **Le réseau pré-académique soissonnais**

De l'idée même à sa reconnaissance officielle, l'Académie de Soissons est en gestation au travers d'un maillage géographique et relationnel que l'on se propose de démêler ici.

Soissons disposait au XVII<sup>e</sup> siècle de diverses structures permettant à la sociabilité de l'élite urbaine de s'exprimer. Une Compagnie d'arc, très ancienne, réunissait traditionnellement bourgeois et personnages de haut rang ; elle survécut jusqu'à la Révolution, contrairement à la Compagnie de l'Arbalète où les bourgeois aimait parader aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. La plus récente, la Compagnie de l'Arquebuse, créée à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, avait pour vocation de réunir la noblesse ainsi que les marchands et gens de métiers, préfiguration d'une sorte de « gentry » ; on ne lui connaît aucun exploit guerrier mais ses quarante membres se firent connaître par les fêtes qu'ils donnaient. Toutes ces structures étaient paramilitaires. Tout autre fut celle qui naquit vers 1650 et qui allait devenir l'Académie de Soissons. Avec elle, les formes de sociabilité des élites urbaines de Soissons évoluaient d'une société féodale, fondée en grande partie sur des valeurs guerrières et indépendantes, à une nouvelle culture de cour pacifiée à l'intérieur du territoire national par la concentration du pouvoir. Bientôt, le référent sera autant l'intellectuel militant de l'État absolutiste que l'homme d'armes.

Au commencement étaient quatre jeunes hommes : Charles Bertrand<sup>7</sup>, Jean-Baptiste Guérin, Julien de Héricourt et Étienne Morant. Leurs rencontres

---

7. Parfois orthographié Bertherand.

occasionnelles donnèrent naissance à l'Académie de Soissons et correspondaient à la forme habituelle de sociabilité amicale de la jeunesse : mêmes études juridiques, tous étant amis d'enfance sortis du collège en même temps, sauf Héricourt qui avait achevé à Paris le cours ordinaire de ses études ; même âge , tous ayant « pour ainsi dire, sucé avec le lait le goût des Belles-lettres »<sup>8</sup> ; même catégorie sociale, tous étant magistrats ; mêmes attaches avec la ville, tous étant soissonnais. Le noyau fondateur était étroit et n'en soulignait que mieux l'appartenance commune des futurs académiciens de Soissons au sommet de la hiérarchie sociale de la ville. « Contrairement à ces jeunes gens qui ne sont pas plutôt délivrés de leur gouverneur qu'ils s'adonnent à la passion des chiens et des chevaux », ces quatre jeunes robins à peine sortis des études se vouèrent très tôt à la république des lettres. Ils prenaient des repas en commun, « alliance des muses avec Bacchus » propice à l'inspiration : sociabilité mondaine qui associait préoccupations plaisantes et joyeuses et discussions savantes, érudites, libres et animées.

Ce qui les incita à reprendre leurs livres fut au départ la galanterie et le besoin de conquête amoureuse : poussés « par l'ardeur de la jeunesse autant que par le désir de plaire aux jeunes personnes », ils s'adonnaient à « cette poésie ridicule et bouffonne importée d'Italie » et dévoraient « une infinité de romans amoureux qui sortaient chaque jour de chez les libraires » et qu'ils « s'efforçaient péniblement d'imiter »<sup>9</sup>. Rapidement cependant, les apprentis académiciens se consacrèrent à des réflexions plus sérieuses, « ouvriront enfin les yeux et après avoir reconnu leur erreur se résolurent [...] avant tout à prendre Quintilien pour guide » puis Cicéron, enfin quelques auteurs contemporains, revisitant ainsi la pensée de l'antiquité au goût de la culture du temps. De la poésie légère à la philosophie, les sujets de discussions mûrissaient, gagnant en gravité au fur et à mesure que leurs dissipateurs gagnaient en âge.

La question qui très vite mobilisa les fondateurs fut de transformer cette fête amicale réservée à un petit groupe en une académie reconnue et agréée. Ils s'étaient bien autoproclamés Académie de Soissons et Patru les encourageait dans ce sens en leur donnant « le nom d'académiciens », ce qui « les flattait extrême-

---

8. Cette expression et les suivantes sont tirées du livre de Julien de Héricourt sur l'Académie de Soissons dont il sera question plus loin.

9. Un futur académicien de Soissons, Nicolas Hébert, de ceux qui allaient très vite rejoindre le groupe d'origine, écrivait au même moment un roman de fiction en trois volumes, *Borman de Zéribie*. À la fin de sa vie, il demanda à un ecclésiastique de le brûler en raison des « endroits passionnés dont on remplissait ces sortes d'ouvrages [...] plutôt par délicatesse de conscience [...] vis-à-vis de sa femme [...] avec qui il s'était marié fort tard déterminé à cet engagement par une ancienne estime et attachement à son épouse au moment qu'il vit qu'elle allait être accordée à un autre [...] que par dégoût » de son œuvre. Plus tard il traduisit une pièce de vers frivole ayant pour titre *Le ballet extravaguant*, et après une vie rangée, quand dans sa vieillesse il traduira les *Lettres de Saint-Ambroise à la vierge séduite*, il se ressourcera quelque peu à sa jeunesse académique, car « il y avait tant de feu qu'on aura peine à croire que ce puisse être l'ouvrage d'un septuagénaire ». Bibl. mun. Soissons, fonds Pépin, 4368, « Lettre de M. Gaichiès, théologal de Soissons, à M. l'abbé Bosquillon à propos de M. Hébert, trésorier de France et académicien de la même ville », d'après le *Mercure Galant*, juin 1703, 6 p.

ment », mais pour qu'une académie existât il fallait des lettres patentes du roi. Elles devenaient indispensables au développement de la petite société littéraire de Soissons, ne serait-ce que pour avoir la permission de s'assembler en plus grand nombre<sup>10</sup>. Cette autorisation supposait des appuis et des protections. Les académiciens de Soissons allaient dès lors tenter de constituer une sorte de groupe de pression indispensable pour parvenir à contacter les hommes importants et, en dernier ressort, le roi lui-même.

Ils furent servis par une heureuse circonstance touchant personnellement l'un d'entre eux. Bertrand se maria à Paris dans la parenté de Patru, de l'Académie française. S'en suivit un échange de lettres de plusieurs années entre « ce pilote expérimenté » et les « nourrissons du Parnasse français », le premier veillant au progrès littéraire de ses protégés, leur conseillant de fuir les sophistes et déclamateurs de même espèce, s'appliquant à leur faire cultiver le goût, tant et si bien que « transformés tous pour ainsi dire en autant d'aristarques » et « toutes voiles déployées, ils gagnèrent la haute mer sous sa direction ». Patru, on l'aura compris, n'eut de cesse d'influencer l'Académie française en leur faveur.

L'action d'une grande famille locale, les d'Estrées, allait jouer un rôle décisif. François Annibal II, duc d'Estrées, gouverneur de Soissons et de l'Île-de-France, fut le protecteur officieux de l'Académie avant que son fils, César d'Estrées, nommé à l'évêché de Laon en 1653 puis cardinal et enfin un des quarante, n'en devint le protecteur officiel. Les d'Estrées furent membres de l'Académie française pendant plusieurs générations.

En 1656, François Annibal, maréchal d'Estrées, souhaita assister à une des séances de l'Académie qui accepta, vu l'importance du personnage, de déroger exceptionnellement à sa règle du huit clos. Ne voulant toutefois pas se rendre chez Guérin, d'Estrées prétexta une indisposition subite et tous les académiciens de Soissons se transportèrent chez le maréchal qui les reçut en robe de chambre<sup>11</sup> avec à ses côtés François Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, et un petit nombre de personnes de qualité, tandis qu'au dehors, dans le jardin attenant à la maison, beaucoup de personnes étaient suspendues aux fenêtres. Une partie du public découvrait le visage de ceux en passe d'assumer la direction spirituelle de la cité, et par cette entrée les académiciens affirmaient leur supériorité socioculturelle face au reste de la ville.

Le fait académique se construisit partout en France sur une totale séparation des sexes<sup>12</sup> qui n'existant pas par ailleurs dans les formes mondaines et ordinaires de sociabilité, notamment au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais qui sera également de

10. Bibl. mun. Soissons, fonds Périn, 4340, cf. « Notice sur l'histoire de l'Académie de Soissons par M. de Héricourt », copie manuscrite d'après le *Mercure Galant*, mars 1689, fol. 1.

11. Non parce qu'il était malade mais parce que c'était la tenue négligée d'intérieur préférée de l'époque. Quelque temps plus tard, signe de l'évolution, son fils le cardinal d'Estrées, revenu de Rome, se rendra chez Guérin, toujours lieu ordinaire des réunions, pour prendre solennellement possession du patronage d'une académie désormais affermée.

12. Cf. Samuel Chappuzeau (1625-1701), *Le cercle des femmes et L'Académie des femmes*, University of Exeter, ainsi que *L'académie des dames ou la philosophie dans le boudoir du grand siècle : dialogues érotiques présentés* par Jean-Pierre Dubost, Arles, P. Picquier, 1999.

règle au niveau des confréries et des loges maçonniques. L'anecdote suivante, relative à la rencontre précitée, montre cette situation en émergence à Soissons où les femmes sont obligées de se cacher pour ne pas risquer le refus des académiciens de disséminer en leur présence. Mme d'Estrées et quelques autres dames de qualité s'étaient glissées entre le mur de la chambre et la ruelle du lit dont on avait tiré le rideau et d'où elles pouvaient entendre aisément sans être vues. Lorsque la discussion, qui abordait la politique pour conclure combien la monarchie l'emporte sur les autres formes de gouvernement, fut terminée, un cri partit de derrière les rideaux et ces dames apparurent. Elles sollicitèrent des académiciens qu'ils veuillent bien revenir pour traiter d'un tout autre sujet, à savoir l'amour évidemment : « Quel est celui dont la liberté est le plus en sûreté ou de celui qui a éprouvé l'amour ou de celui qui ne l'a pas encore éprouvé ? ». Ils s'exécutèrent malgré leurs réticences, car cette demande émanait des dames de la première noblesse et du premier rang, tant et si bien qu'elles les sollicitèrent à nouveau pour discourir du « baiser ». Toujours renâclant et dépités, ils se jurèrent que c'était la dernière fois. Le bruit de cette affaire originale et piquante fit cependant la réputation de l'Académie de Soissons dont on parla dès lors dans les villes voisines et jusqu'à Paris. Cette participation des femmes à l'espace public via la discussion académique fut un fait exceptionnel à Soissons<sup>13</sup>.

Cet épisode, vécu comme une sorte de fête académique, de fête de l'intelligence, fut moins un support de diffusion culturelle qu'un moyen d'intervention politique et les postulants de Soissons au titre d'académicien en profitèrent pour demander à d'Estrées son appui, le seul qui pouvait leur donner accès auprès du roi. Guérin se rendit immédiatement chez le duc à Saint-Germain et, fort de son soutien, sollicita dans la foulée une audience en faveur de l'établissement d'une académie à Soissons auprès de Pierre Séguier, alors chancelier de France et protecteur de l'Académie française. Séguier refusa catégoriquement sa requête, au motif que « rien n'est plus dangereux pour l'État que de telles assemblées composées d'hommes de tout ordre et de tout âge [...] et à qui il serait commode d'agiter des projets séditieux sous prétexte de réunions littéraires », enfin que les académiciens français n'entendaient pas partager leurs prérogatives avec des sociétés de province dont la création pourrait être à leur discrédit.

L'arrivée à l'Académie de Soissons de Louis de Froidour, lieutenant général au bailliage de La Fère, commissaire député pour la réformation des eaux et forêts en Île-de-France, va contribuer à accélérer le cours des choses. Résidant la plupart du temps à Paris, Froidour y fréquentait assidûment le duc de Coislin et son frère l'abbé de Coislin, plus tard évêque d'Orléans ; or les Coislin étaient les neveux du chancelier Séguier. Quelque temps après, Froidour fut envoyé dans la

---

13. Par contre, Arles, l'autre première académie, a pour originalité d'être aussi la première en France à recevoir une femme parmi ses membres : Mme Deshoulières pour qui fut créé, selon le dictionnaire de Trévoux, le féminin du mot académicien. Plusieurs académies de province suivront cet exemple dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais Soissons jamais. Hélène de Bazin, femme littéraire, auteur d'un *Éloge en vers de la ville de Soissons*, publié à Soissons en 1712, cherchera en vain à rejoindre l'académie.

généralité de Toulouse pour y accomplir la même réformation des eaux et forêts qu'en Île-de-France de concert avec les intendants du Languedoc et de la Guyenne. Héricourt accepta de le suivre et de prendre la charge enviée de commissaire royal pour la réformation dans cette délégation. Les deux hommes travaillèrent à Montpellier puis à Montauban mais ils étaient surtout basés à Toulouse, ville académique par excellence avec ses jeux floraux et ses lanternistes, où l'on avait placé le siège de la juridiction des eaux et forêts.

À Albi, de Froidour et Héricourt rencontrèrent Claude Boyer, de l'Académie française, venu passer les vacances d'automne dans sa région paternelle, accompagné de Paul Tallemant son ami, qui lui aussi fut admis plus tard à l'Académie française. Tout le groupe faisait ensemble bonne chère et la conversation roulait parfois sur l'Académie de Soissons si bien que Boyer et Tallemant lui furent vite acquis. Par l'intermédiaire d'Antoine Paulet, prêtre qui avait traduit en latin des vers de Jean Chapelain, de l'Académie française, Héricourt entra en contact avec ce dernier et s'en fit un ami. Héricourt était aidé dans ses tâches administratives par des délégués financiers dont le plus habile était Raymond du Mas, longtemps avocat au sacré Conseil et qui s'était retiré dans son pays. L'homme avait été un aspirant académique plusieurs années auparavant et était intimement lié avec Paul Pélixson, de l'Académie française. Tous deux originaires de Castres, ils y avaient établi une académie qui eut une existence prospère « mais après que Du Mas et Pélixson eurent quitté leur pays, elle déchut peu à peu ». À son tour, Pélixson fut acquis à la cause de l'Académie de Soissons. Loin du Soissonnais, de Froidour et Héricourt tissaient ainsi des relations qui allaient s'avérer fort utiles par la suite.

Sur ces entrefaites intervint la mort du maréchal d'Estrées. Elle privait les penseurs soissonnais d'un appui considérable, mais ses enfants, à qui l'Académie de Soissons appartenait presque par droit d'héritage, le duc d'Estrées (autrefois marquis de Cœuvres) et César d'Estrées (membre de l'Académie française et évêque de Laon), la prirent sous leur protection. La conjoncture commençait à devenir favorable pour l'Académie de Soissons. Séguier ne s'opposait plus au projet en raison de son grand âge et de l'influence de ses neveux. Enfin, à Arles avait été fondée une académie sans difficulté et sans réclamation aucune, ce qui indignait Héricourt, fâché qu'on accorde si « facilement aux arlésiens qui habitent à l'extrémité du royaume un honneur que ces hommes éclairés des lumières de l'Académie française si proche de nous n'auraient pu obtenir malgré tant de labeurs ». À Arles, le duc de Saint-Aignan, cousin du roi, avait joué le même rôle d'entremise que les d'Estrées à Soissons, pas forcément de façon plus efficace ; simplement, les conditions d'officialisation des académies de province lorsque Soissons avait commencé ses activités ne s'y prétaient pas encore autant. Sur ce Séguier mourut. César d'Estrées fut nommé cardinal et, une fois à Rome, n'en continua pas moins à soutenir le projet des Soissonnais.

Enfin, Pélixson faisait partie de ceux qui avaient leurs entrées dans la chambre du roi à son coucher. Il en profita pour intervenir en faveur des Soissonnais, mais se vit répondre de façon narquoise par le duc de Roquelaure et l'affaire en resta là. Une autre occasion se présenta pour Pélixson de parler au roi seul

à seul lorsque, en 1673, après avoir pris d'assaut Utrecht, le roi revenant dans son palais dut passer une nuit à Soissons. La ville, située aux portes des frontières avec les ennemis, était souvent une étape obligée pour les troupes royales en temps de guerre. Sa route, moins chaotique que d'autres, était celle qu'empruntaient régulièrement les Bourbons pour se faire couronner à Reims. Point essentiel, Louis XIV, comme l'avait fait avant lui Saint Louis, avait eu recours pour se faire sacrer à l'évêque de Soissons, suffragant de l'archevêque de Reims dont la fidélité était douteuse. Soissons était encore célèbre pour avoir été autrefois la demeure de grands rois, Clovis et autres. Par ailleurs, le comté de Soissons, depuis que Louis d'Orléans, comte de Soissons devenu roi sous le nom de Louis XII, l'avait réuni à la couronne en 1498, relevait traditionnellement de membres ou proches de la famille royale<sup>14</sup>. Pour toutes ces raisons Soissons était la ville royale par excellence<sup>15</sup>.

Les bonnes dispositions du roi envers les Soissonnais étaient anciennes. En 1650, Soissons avait été touchée par la Fronde pendant la minorité de Louis XIV en la personne du duc de Montbazon accusé de rébellion et réfugié à Soissons dont il était gouverneur. La ville avait accepté de protéger dans ses faubourgs les troupes royales du lieutenant général d'Hoquincourt battant en retraite devant l'armée de l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, venue secourir les princes. Mais lorsque à leur tour les régiments du marquis de VUILQUIERS demandèrent l'entrée dans la ville pour soutenir Hoquincourt, les Soissonnais la lui refusèrent en raison de leur réputation d'indiscipline. Inquiets que cette opposition ne les fit soupçonner à la cour d'infidélité, ils députèrent au roi un envoyé spécial chargé de lui assurer leur attachement ; il « y fut très bien reçu et la conduite des habitants de Soissons louée<sup>16</sup> ». Ce messager des Soissonnais était Charles Bertrand, bailli du comté, un des quatre fondateurs de l'Académie de Soissons. La sympathie du roi, celle de Colbert à qui de Froidour avait adressé une lettre : la période probatoire imposée aux Soissonnais pouvait prendre fin.

Au mois de juin 1674 les lettres patentes furent signées par le roi « désirant traiter favorablement notre ville de Soissons<sup>17</sup> ». Louis XIV était alors au siège de Dôle cherchant à soumettre à sa domination la Franche-Comté, ce qui faisait dire à Guérin rendant gloire au roi : « il assiège les villes, il force les citadelles, il soumet des provinces et c'est au milieu des périls où l'expose sa

14. C'est aussi non loin de Soissons, à Villers-Cotterêts, résidence royale, que François I<sup>e</sup> prit en 1539 sa célèbre ordonnance sur l'emploi de la langue française lors de la rédaction des actes administratifs, anticipant le goût de son perfectionnement dans la région.

15. De la même façon, la société informelle de beaux esprits de la ville d'Arles obtint ses lettres patentes l'érigent en académie après l'arrêt qu'y fit Louis XIV sur le chemin de son voyage dans les Pyrénées pour épouser Marie-Thérèse. Dans leur rédaction il est d'ailleurs précisé que le roi « a voulu donner une haute preuve de son estime à ces gentilshommes qu'il a pu apprécier pendant son voyage en Provence ».

16. Antoine Pierre Cabaret, *Mémoires manuscrits pour servir à l'histoire de Soissons et du Soissonnais*, s.l.n.d., p. 301.

17. Bibl. mun. Soissons, fonds Périn, 4291, *Lettres patentes pour la fondation d'une Académie dans la ville de Soissons*, juin 1674, 2 folios.

valeur qu'il érige des académies sous ses pavillons et dans les champs de Mars. »<sup>18</sup>

L'accord du Parlement et l'enregistrement des lettres dans les actes de la cour étaient nécessaires à leur validation. Or l'Académie française n'avait obtenu cet enregistrement qu'à grande peine. Colbert avait fait signer les lettres patentes par Étienne d'Alègre, alors chancelier de France. Se méfiant du Parlement, les Soissonnais s'adressèrent à Guillaume de Lamoignon, alors premier président, et un arrêt du Parlement intervint aussitôt le 27 juin 1675 sans qu'il y soit fait obstacle. On n'était plus en période d'opposition parlementaire au pouvoir absolutiste. Le présidial de la ville de Soissons sanctionna également les lettres patentes un jour d'audience du 19 août 1675 où l'Académie de Soissons reçut un hommage triomphal.

Cette reconnaissance officielle coïncidait avec un renforcement de la grande académie parisienne : entre 1670 et 1675 l'Académie française se rangea parmi les grands corps de l'État. Elle annonçait également la naissance, peu après, des académies provinciales de peinture et de sculpture – la première à Lyon –, quand, en novembre 1676, Colbert fit approuver par le roi « l'établissement des Escoles académiques par toutes les villes du royaume où il sera jugé nécessaire »<sup>19</sup>.

## **Soissons, berceau d'une cité académique**

Quelles furent les conditions d'émergence d'une société académique à Soissons, et pourquoi apparut-elle dans cette ville plutôt que dans une autre en France ?

Si, dans le Soissonnais d'Ancien Régime, essentiellement rural, le destin de Soissons est lié à celui de sa campagne environnante, il n'en demeure pas moins que la ville tranche, isolée au milieu de ses plaines campagnardes. Le phénomène académique est urbain et reste circonscrit à Soissons étroitement liée à ses spécificités citadines. L'implantation d'une académie, qui ne choisit pas par hasard son terrain d'accueil, permet de mesurer l'état de culture de la ville. Il faut rechercher si la création d'une académie à Soissons ne fut pas suscitée par la présence de fonctions antérieures et l'existence d'institutions ayant pu servir de médiation sociale, les activités générales de la cité entretenant un terreau fertile pour ses activités purement intellectuelles.

On a vu qu'à Soissons le nombre d'habitants ne fut pas déterminant. C'est donc que la qualité et les structures de la population jouèrent un rôle majeur par la lente formation d'un milieu de notables dont le poids sur la ville aurait pesé plus lourd que dans les cités à forte population. De fait, Soissons fut

18. Bibl. mun. Soissons, fonds Périn, 4293, *Discours prononcez à l'Académie françoise le jour que M.M. de l'Académie de Soissons sont venus lui faire compliment sur l'établissement de leur académie avec quelques ouvrages de prose et de vers qui y furent lus et récitez le mesme jour*, Paris, 1675.

19. Cf. *Remarques et décisions de l'Académie françoise* recueillies par Paul Tallemant, Paris, 1698.

une capitale locale où les fonctions administratives et religieuses étaient dominantes.

L'action du spirituel dans le développement intellectuel des clercs comme des fidèles y fut décisive : évêques administrateurs s'appuyant sur un état-major de vicaires généraux, sur des séminaires actifs, entourés par de puissants chapitres cathédraux, renforcés par l'activité de congrégations religieuses. La plupart des villes académiques eurent des évêchés, ce qui fut le cas des premières, Soissons et Arles. Surtout, des écrits de l'époque montrent des autorités ecclésiastiques se plaignant de ne point parvenir à faire résider dans leur diocèse un certain nombre d'évêques qui avaient toujours de bonnes raisons pour être dispensés de résidence. Or, à Soissons, la présence du siège épiscopal astreignait à résidence les prélats et le poids de la culture ecclésiale dans l'éveil intellectuel des élites urbaines s'avéra essentiel.

L'état ecclésiastique de l'élection de Soissons en 1698 indique que l'évêché de Soissons était le 34<sup>e</sup> de France, composé de 397 paroisses avec un revenu de 14 000 livres assuré par une multitude d'institutions religieuse<sup>20</sup>. L'élection de Soissons comptait ainsi 600 ecclésiastiques, 220 religieuses et 180 religieux. Le clergé tant séculier que régulier était ainsi porteur d'une permanence culturelle traditionnelle qui se manifestait notamment par l'importance des bibliothèques ecclésiastiques. Le rôle des prélats avides de bibliophilie et de curiosités intellectuelles fut immense et il arriva que certains fassent don de leurs acquisitions à l'académie de Soissons<sup>21</sup>.

Mais la puissance du clergé n'explique pas tout. Laon et Noyon aussi avaient leur évêché, mais il n'y eut pas d'académies pour autant. La population moins nombreuse dans ces deux villes peut avoir été un facteur – Laon comptait

---

20. Dans l'élection de Soissons il y avait la cathédrale, composée de 9 dignités, 60 prébendes, 30 chapelles, ainsi que plusieurs abbayes, les plus considérables étant celles de Saint-Médard, Saint-Jean des Vignes, Valsery, Saint-Crépin, Saint-Yved de Braine, et les moins considérables celles de Saint-Léger, du Val Chrestien, de Saint-Crépin en Chez. Les abbayes de ville étaient celles de Notre-Dame de Soissons et de Saint-Paul. Les prieurés les plus importants étaient Saint-Pierre à la Chaux, Saint-Rémy de Braine, Saint-Léger-aux-Bois, Choisy-au-Bac, Saint-Hubert de Brétigny, Saint-Paul aux Bois, Saint-Thibault, Oulchy-le-Château et Charly-sur-Marne. Le diocèse de Soissons comptait trois églises collégiales – Saint-Pierre au Parvis, Notre-Dame des Vignes, Saint-Vaast –, quatre chapitres – Sainte-Sophie, le Mont-Notre-Dame, Berzy, Thurotte – plus dix monastères d'hommes et quatre de filles. Les monastères d'hommes étaient les Célestins de Soissons et de Sainte-Croix, les Feuillants de Soissons et de Blérancourt, les Minimes de Soissons et de Choisy-au-Bac, les Cordeliers et les Capucins de Soissons, les Jacobins de Vailly, les Picpus de Vailly. Les monastères de filles étaient ceux de la Congrégation de Soissons, des Minimes de Soissons, des Bénédictines de Braine, des Cordelières d'Oulchy. Il n'y avait qu'une seule commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Mentionnons enfin l'hôtel-Dieu de Soissons (30 lits et 12 religieuses). Quant aux hôpitaux, il y en avait deux : un à Soissons et un à Blérancourt.

21. Ainsi, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Académie de Soissons possédait une bibliothèque contenant des ouvrages provenant de collections particulières, entre autres celles des abbés de Sassenage et de Pomponne et celle du chanoine Carrelet de Rozay. Certains volumes figurent encore dans la bibliothèque municipale de la ville de Soissons que nous remercions pour nous en avoir facilité la consultation.

5 000 habitants, Noyon 4 500 et Soissons, rappelons-le, 7 000 à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle –, mais la véritable raison qui fit de Soissons et non des cités voisines une des premières villes académiques est ailleurs.

Soissons était une cité administrative qui abritait des organes d'administration de tous ordres, compétents pour le territoire de l'élection de Soissons mais aussi pour toute la généralité. Cette double fonction générât quantité d'emplois dont les titulaires résidaient à Soissons même et étaient potentiellement des candidats académiciens. Ainsi la généralité de Soissons était composée de sept élections : celles de Soissons, Laon, Guise, Noyon, Clermont-en-Beauvaisis, Crépy-en-Valois et Château-Thierry. L'administration financière établie à Soissons comprenait le bureau des finances, un grenier à sel, un bureau général pour la vente du tabac et la maîtrise des eaux et forêts.

La généralité de Soissons comportait également plusieurs des gouvernements de l'Île-de-France, de Picardie et de Champagne. Les élections de Soissons, de Clermont et de Crépy et une partie de celle de Laon relevaient du gouvernement général de l'Île-de-France dont la capitale et la résidence était Soissons : gouvernement militaire de la province, donc doublé d'un gouvernement particulier de la ville de Soissons qui contrôlait un état-major imposant et la maréchaussée. L'avenir confirmera que la presque totalité des sièges de gouvernement auront toujours une académie. Cependant, si au XVIII<sup>e</sup> siècle les gouverneurs provinciaux tenteront par le biais du mécénat culturel de pallier la perte de prestige de la fonction, au XVII<sup>e</sup> siècle leur puissance leur vaut d'être recherchés comme protecteurs des académies, à l'instar des gouverneurs d'Estreées.

Autre élément décisif pour l'implantation d'une académie : Soissons était le siège d'institutions judiciaires de premier plan. Elle accueillait le bailliage provincial et siège présidial de la généralité. Celui-ci avait été établi de même que le bureau des finances en 1596, et l'impact de cette décision politique sur le devenir de la ville se faisait sentir. Par ailleurs, le poids des juridictions et des tribunaux inférieurs, comme le bailliage royal du comté de Soissons, s'y révéla essentiel.

Ce milieu local de fonctionnaires militaires et surtout civils était propice au développement d'une académie. Ces hommes cherchaient leur carrière au regard de Paris, leur administration en dépendant pour la plupart : les finances étaient du ressort de la Cour des aides de Paris, la justice de celui du Parlement de Paris... L'appartenance à une académie, à l'instar de leurs supérieurs de la capitale, faisait partie d'un profil professionnel apprécié.

Cependant Soissons n'était pas une métropole économique locale ni même un centre commercial ou manufacturier important. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la plupart des terres de l'élection de Soissons étaient en labour ou en vignes, il y avait peu de prairies, et par conséquent peu de nourritures à bestiaux. Son commerce consistait donc, d'une part en vente de blé froment transporté à Paris par la rivière et de menus grains également transportés par la rivière à Pontoise, d'autre part en vente de vin, secteur qui périclitait. Alors qu'autrefois le vin du Soissonnais était vendu en Picardie jusqu'aux Pays-Bas, et aux

Pays-Bas même, dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle il s'en débitait peu vers ces destinations et il se consommait plutôt dans le pays. Quant à l'activité manufacturière, comme l'indique un mémoire de 1682 touchant la généralité de Soissons, il « n'y avait point de manufactures dans cette élection car celle de bonneterie qui se fait par 10 ou 80 enfants renfermés dans l'hôpital général et chez quelques particuliers ne méritent pas d'être retenus »<sup>22</sup>. Toutefois, cette absence d'activités économiques qui aux siècles suivants allait se révéler un handicap pour la ville<sup>23</sup> ne le fut pas pour son académie. En effet, de manière générale, l'histoire des académies provinciales nous apprend qu'entre la fonction culturelle académique et l'activité commerciale ou industrielle il n'existe guère de liens. Même si la juridiction consulaire, la seule de toute la généralité, était à Soissons, il n'y eut pas au Grand Siècle un seul notable de l'économie soisonnaise à l'académie.

En revanche, la présence de libraires et d'éditeurs provinciaux était un ferment favorable aux vocations académiques qui à leur tour favorisaient l'essor du métier. Dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les académiciens soisonnais s'abreuvèrent auprès des libraires locaux<sup>24</sup>. Plusieurs noms de famille ressortent, comme les Asseline. Nicolas Asseline, le père, reçu imprimeur à Paris, s'installa à Soissons où il tenait un important commerce d'imprimeur-marchand-libraire rue des Cordeliers. En 1664, il imprima les deux volumes de *L'histoire de la ville de Soissons* de Claude Dormay<sup>25</sup> alors qu'il n'avait encore qu'une seule presse. Son fils, Jean-Sébastien, lui succéda. L'officialisation de l'Académie de Soissons attira de nouveaux postulants imprimeurs convaincus d'y trouver un marché supplémentaire. Ainsi, Claude Renesson quitta Compiègne où il tenait boutique pour s'installer à Soissons en 1675. Il en repartit un an plus tard pour laisser la place à Louis Mauroy, lui aussi venu de Paris pour s'installer à Soissons comme libraire-imprimeur, et qui imprima en 1677 les *Discours de M. Hébert, trésorier de France à l'Académie de Soissons*. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, son successeur,

---

22. Arch. nat., G<sup>7</sup> 510, 1682, folio 66.

23. En 1685, les maires et échevins de Soissons avaient bien demandé l'établissement d'une manufacture de draps de Berry. Leur petit nombre dans cette province, l'abondance des laines, celle des rivières permettant la teinture et le transport des marchandises auraient dû être propres à l'implantation de manufactures dans la ville. C'était d'ailleurs cette situation qui avait incité le roi à autoriser en 1657 l'établissement de l'hôpital général afin d'employer les pauvres à travailler notamment la laine. Un marchand nommé Le Blond avait alors proposé d'y installer une manufacture et il la fit fonctionner de 1663 jusqu'à son décès dans les années 1670. Après quoi elle s'arrêta et « il n'y eut plus de commerce à Soissons que par le moyen du gros tricotage qu'un marchand bonnetier de la ville y avait introduit avant même qu'il y eut un hôpital ». Arch. nat., G<sup>7</sup> 511.

24. Notamment Nicolas Asseline (1663-1686), Claude Renesson (1675-1676), Jean Perruard (1676-?), Louis Mauroy (1677-1685), Jean-Baptiste Sébastien Asseline (1686-1720), Nicolas Hanisset (1686-1702), Jean de Lévy (1702-1719).

25. Claude Dormay, prêtre, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes, *Histoire de la ville de Soissons et de ses Rois, Ducs, Comtes et Gouverneurs, avec une suite des Evesques & un Abbregé de leurs actions : diverses remarques sur le clergé & particulièrement sur l'Eglise Cathédrale ; et plusieurs recherches sur les Vicomtez & les Maifons Illustres du Soiffonnois*, Soissons, Nicolas Asseline, Imprimeur & Marchand Libraire, M. DC. LXIV, 2 vol.

Nicolas Hanisset, possédait deux presses et employait un ouvrier et deux appren-  
tis<sup>26</sup>. Les académies bénéficiaient de priviléges importants pour l'impression des  
ouvrages ou mémoires publiés en leurs noms. Elles n'avaient pas besoin de l'ap-  
probation d'un censeur et il leur était permis de se faire publier par tout impre-  
meur de leur choix. Aussi, la vie culturelle de Soissons s'intensifiait grâce à son  
académie et permettant un commerce actif du livre, deux postes d'imprimeurs  
furent autorisés à Soissons en vertu d'un arrêt du Conseil du roi en date du 21  
juillet 1704.

La carte scolaire, elle aussi, influençait indéniablement le développement  
académique à Soissons. Les académiciens eux-mêmes étaient passés pour la  
plupart par les collèges et avaient fait des études universitaires. Surtout, il faut  
mesurer l'investissement de la collectivité urbaine soissonnaise pour obtenir la  
création d'un collège, et son rôle sur la formation des élites dirigeantes. Cet  
effort fut bien plus important que celui nécessaire à la création de l'académie.  
L'initiative académique fut la pointe de l'iceberg résultant de la capitalisation  
d'un développement culturel et intellectuel antérieur. Lorsque s'implanta  
l'académie, le collège Saint-Nicolas était déjà une institution vieille de plus de  
deux siècles, en outre réputée pour son enseignement de la poésie et de la  
musique, et le collège de Bauton, fondé en 1300, n'était pas moins célèbre.  
Quand elle obtint ses lettres patentes, le principal séculier du collège Saint-  
Nicolas était l'abbé Sconin, un oncle maternel de Racine. On sait qu'Adrien  
Sconin composa des vers, qu'il écrivit une tragédie, *Hector*, et en 1671 un  
opusculo intitulé *Soissons à la France, élégie à Soissons*. Il fut principal de  
1671 à 1675 comme, avant lui, Nicolas Berthemet, parent d'Antoine Berthe-  
met, membre de l'Académie de Soissons. Après la direction de l'abbé Sconin,  
ancien jésuite, le collège Saint-Nicolas fut confié aux oratoriens<sup>27</sup>. Alors que  
dans les villes académiques de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle les profes-  
seurs étaient partout des jésuites, les seuls collèges importants de l'Oratoire  
étaient à Angers et à Soissons, deux villes qui avaient créé leurs académies au  
Grand Siècle.

Le départ des jésuites – intellectuels de toujours – et la consécration offi-  
cielle de l'Académie de Soissons – avec ses nouveaux intellectuels –, intervenant  
à la même époque, ne furent probablement pas un hasard. Les jésuites étant tradi-  
tionnellement plus soumis au pape qu'au roi, il est légitime de penser que pour  
défendre sa grandeur à Soissons, la monarchie absolue chercha dans les seconds  
une alternative culturelle aux premiers.

Le Soissons du XVII<sup>e</sup> siècle concentrat ainsi sur son sol tous les ingré-  
dients nécessaires au crescendo académique.

26. Henry Luguet, « Les imprimeurs soissonnais », *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. 4, 1933-35, p. 545-557.

27. Des professeurs distingués dans les belles-lettres y enseigneront : La Bletterie, le meilleur traduc-  
teur de Tacite, les historiens Foncemagne et Dannou, le poète Luce de Lancival et Génin, philoso-  
phe érudit et auteur des « Variations du langage français ». Cf. L. Badet, *Histoire du collège de  
Soissons*, Soissons, 1951, p. 26.

## De quelques personnalités académiques soissoises<sup>28</sup>

Ces fondateurs qui, les premiers, à partir de rien mais se cherchant au miroir de Paris, concurent l'idée de s'ériger en académie de province, méritent qu'on s'y arrête. Leur exemple fera date sur tout le territoire qui se couvrira d'académies au siècle suivant. Quant à l'Académie de Soissons, qui sera au cœur de la sociabilité culturelle de Soissons jusqu'à nos jours, Julien de Héricourt ne se trompait pas lorsqu'il affirmait : « On peut augurer que l'Académie de Soissons durera longtemps et qu'elle ne disparaîtra jamais. ».

Julien de Héricourt, précisément, joua un rôle considérable. Il était picard de nature, soissois de naissance et d'une noblesse ancienne et illustre de Picardie remontant au XIV<sup>e</sup> siècle. Il maîtrisait parfaitement le latin et le grec en vers ou en prose. Ce brillant lettré connaissait les arts, par-dessus tout la musique, et composait souvent des airs charmants auxquels il adaptait des paroles très gracieuses. Bref, ce grand érudit possédait à fond toutes les connaissances si bien que « les autres hommes sont bien pauvres à côté de lui, si je puis parler ainsi, mais loin de les mépriser il élève très haut les actions de tout le monde et s'il tient à les reprendre, c'est avec douceur et du moins il n'offre jamais d'excès ni de présomption dans sa critique. Toutes ces brillantes qualités n'ont pu rester longtemps cachées dans les murs d'une petite ville. »<sup>29</sup>

Héricourt ne cessa de déployer une activité tous azimuts au service de la création de l'Académie de Soissons et obtint des appuis dont on a donné quelques exemples. On possède une quarantaine de lettres écrites par ou à Julien de Héricourt qui dessinent le réseau créé autour de sa personne et, par ricochet, autour de l'Académie de Soissons<sup>30</sup>. Certains de ces épistoliens sont passés à la postérité, tel le philosophe Nicolas Heinsius (1620-161681), digne fils du philologue Daniel Heinsius (1581-1655).

Les protections savantes paraissaient capitales à Héricourt qui avait compris la nécessité pour les académiciens de Soissons de cultiver les « appréciateurs distingués qui donnent à notre talent et à notre science la considération de ses suffrages car vous savez de quel prix est l'éloge d'un homme illustre, et avec les mœurs actuelles quelque soit notre mérite, notre nom restera nécessairement enseveli dans l'oubli s'il n'en est tiré par un panégyriste de talent. »<sup>31</sup> En 1658, Julien de Héricourt écrivit au bénéfice de l'Académie de Soissons à Nicolas Heinsius qui lui répondit, tout étonné « de se voir l'objet des premières démar-

28. Les archives départementales de l'Aisne ne possèdent pas de documents sur l'Académie de Soissons en tant que telle, mais on y trouve des renseignements sur ses membres pris séparément, qui cependant n'apportent guère d'éclaircissements méritant d'être consignés ici à l'appui de nos problématiques. Pour les curieux d'histoires de vie, cf. Charles Bertrand, H 1348 ; Julien de Héricourt, G 484 ; Antoine Berthemet, H 507 ; Nicolas Hébert, E 432 ; Louis de Froidour, B 846, *etc.*

29. Bibl. mun. Soissons, fonds Pépin, 4335, « Lettre de Bernard Medon à Nicolas Heinsius », 1659, n° 21, *Lettres familières (à ses amis) de (par) Julien d'Héricourt*, Montauban, 1688.

30. Nous remercions ici M. Perdereau, membres du bureau de la Société historique de Soissons, qui nous a attiré notre attention sur ces sources inédites.

31. « Lettre de Julien de Héricourt à Nicolas Le Sueur », 1661, n° 2, in *Lettres familières, op. cit.*

ches et cela tout spontanément »<sup>32</sup>. Heinsius avait déjà parcouru l'Europe et notamment les grandes villes italiennes. Il séjournait alors à Hambourg, à la cour du Danemark, avant de partir à Stockholm comme ambassadeur des Provinces-Unies auprès du roi de Suède. Pendant cette période, les deux intellectuels entretinrent une correspondance qui révèle comment Heinsius fut séduit par l'idée de création académique provinciale et envisagea même de se rendre à Soissons. On ne sait pas s'il mit son projet à exécution.

Les protections mondaines étaient recherchées par Héricourt qui était en relation étroite avec Antoinette de Salvan de Salies, femme d'esprit connue pour le charme de sa conversation, la pureté et l'élégance de son style ainsi que son talent pour la poésie légère, facile et spirituelle. Ordinairement appelée la Viguière d'Alby, elle portait honorablement le nom de Sapho qui lui avait été donné par la voie de tous et accueillait autour d'elle nombre d'intellectuels de l'époque, préfigurant les salons mondains du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mme de Saliès avait admis dans son amitié Héricourt qui ne cachait pas son admiration pour cette « femme supérieure ». Par la suite, elle créera une petite académie appelée « Les chevaliers de bonne foi » qui répandra en Albigeois le goût des lettres, et le succès de ses écrits (romans historiques et pièces en vers) lui ouvriront les portes de l'Académie des Ricovrati de Padoue qui, en 1689, l'inscrira parmi ses membres.

Parmi les correspondants de Héricourt on trouve plusieurs représentants de la compagnie de Jésus, ce qui n'a rien d'étonnant puisque les jésuites furent de tous temps les intellectuels de l'église : François Rodil – qui avait demandé à Julien de Héricourt de traduire un livre de méditation écrit en espagnol –, Michel de Morgues et le révérend père Jacques de Billy.

Le réseau que cherchait à constituer Héricourt croisait le politique. Il écrivait, par exemple, sous le prétexte de leur homonymie, à M. du Trouset Héricourt, apparenté à l'illustre Le Pelletier, contrôleur général des finances, dont il espérait l'appui. Héricourt ne manquait pas de rappeler dans ses lettres qu'il avait été le disciple de Le Pelletier au collège.

Quittant Soissons<sup>33</sup>, Héricourt emportait le projet académique à ses semelles, et dans chaque ville où il résida par la suite il fréquenta d'autres passionnés prêts comme lui à se lancer dans la création académique. La mouvance académique provinciale en France au XVII<sup>e</sup> siècle rayonne autour de tous ces personnages. Leur personnalité et leur rôle dans la naissance du phénomène académique en France demanderaient à être précisés, mais dans un cadre plus large que cet article<sup>34</sup>. Héricourt travaillait à la création académique, quitte à concurrencer Sois-

32. « Lettre de Nicolas Heinsius à Julien de Héricourt », 1659, n° 16, in *ibid.*

33. Lorsque Héricourt quitta Soissons, sa première femme venait de mourir et il dut y laisser ses enfants à contrecœur. Il se remaria à Montauban, où il finira ses jours, avec une femme qui joignait « à l'illustration de sa naissance une fortune considérable » et appartenait à l'ancienne maison de Cruzy-Marcillac.

34. Parmi eux citons : Jean-Antoine Dodin d'Hauteserre, procureur général à la cour des aides de la Haute-Guyenne (fils d'Antoine Dodin d'Hauteserre, éminent jurisconsulte), l'intendant Foucault, Jean-Baptiste Michel Colbert, évêque du diocèse de Montauban, tous personnages importants autour

sons. Quand il était procureur du roi à Toulon, il s'adressa en 1668 à Chapelain pour obtenir la faveur d'ériger en cette ville une académie dépendante de l'Académie française comme celle d'Arles. Chapelain l'assura du concours de l'Académie et l'engagea à faire appuyer cette demande auprès du roi par le cardinal d'Estrées et par Pélisson ! L'affaire, d'après une autre lettre, semblait en très bonne voie, cependant elle n'aboutit pas et il n'y eut pas d'Académie de Toulon, « sans que l'on sache exactement quelle fut la cause de cet insuccès »<sup>35</sup>. Toute sa vie, Héricourt sera un grand propagateur des sociétés académiques. Il était membre des Ricordati de Padoue, raccrochant ainsi en quelque sorte par sa personne l'Académie de Soissons au mouvement académique européen de la Renaissance italienne.

Enfin, Héricourt se situe dans la lignée intellectuelle du célèbre Pélisson. Les académies avaient leurs hagiographes, dont le plus éminent fut bien sûr celui de l'Académie française, Pélisson<sup>36</sup>. Mentionnons aussi Guy de Vertron, historiographe du roi, de l'Académie d'Arles et de des Ricordati de Padoue. Les deux hommes faisaient partie des relations de Héricourt qui n'ignorait pas la notoriété que ses amis avaient acquise à la cour en écrivant l'histoire respective des académies auxquelles ils appartenaient. Il suivit la même voie en rédigeant celle de l'Académie de Soissons<sup>37</sup>. L'ouvrage fut reconnu par les initiés et le Journal des savants annonça sa parution<sup>38</sup>. Cette histoire d'une académie établie surtout pour perfectionner la langue française était paradoxalement écrite en latin « presque par un effet du hasard », comme s'en explique Héricourt. Selon lui, cette langue était plus propre à exercer la mémoire et « comme il y a plus de vingt ans que je suis dans ces contrées reculées de la France d'où un idiome barbare [la langue d'Oc] a chassé la langue de notre pays », il redoutait de ne plus écrire dans un français suffisamment pur. Enfin le latin était la seule langue universelle plus répandue que le français, comprise de tous et plus riche en vocabulaire<sup>39</sup>. Vertron,

---

desquels gravitaient des hommes comme Jean-Claude Viane, abbé de Saint-Jean d'Aix, auteur d'une fable intitulée *Le Papillon pris avec du miel* – il avait été recommandé à Héricourt par Louis Urbain Gusio, comte de La Rochefort, fils de Berchier de La Rochefort, âgé de dix ans et que Héricourt considérait comme un enfant très prometteur, un futur disciple –, François Hyacinthe Genot, qui disait d'Héricourt qu'il était « le roi du goût », Samuel Fermat du Parlement de Toulouse, Pierre Verrier (ou de Verrières)... On ne dispose guère de renseignements sur ces personnages, non plus que sur Lazare Auguste Tournier, Jean-Armand Fumée, abbé des Roches de Figeac et de Conques, Pierre Rodelle, Jacques Lefèvre, Gabriel Delille, avocat au Sénat, tous correspondants de Héricourt.

35. Voir les extraits de lettres inédites de Chapelain à la suite de *L'histoire de l'Académie française* éditée par Livet, t. 2., p. 509-511.

36. Pélisson et d'Olivet, *Histoire de l'Académie françoise*, 1653.

37. Julien de Héricourt, *De Academia Suessionensi cum epistolis ad familiares Juliani Hericurtii, suessionensis Academici*, Montalbani, apud Samuelem Dubois imp., 1688, 335 p. C'est dans la journée, lorsqu'il parcourait à cheval la province du Haut-Languedoc pour dresser la répartition des impôts, que Héricourt bâtissait son livre en pensée.

38. *Journal des Savants*, 1689, p. 118-119.

39. Les académiciens de Soissons cultivaient la langue latine. On a retrouvé une pièce de vers en latin non datée d'un académicien de Soissons resté anonyme, intitulée *Polus*. Bibl. mun. Soissons, fonds Pépin, 4474, *Polus, pièce de vers latine par un académicien de Soissons*. Santeuil, religieux de Saint-Victor de Paris, versé dans la poésie latine, célèbre en son temps, fit sur sa seule réputation un éloge appuyé de l'Académie de Soissons.

qui avait fait la même chose, s'en justifiait autrement. Donnant probablement une version des motivations profondes des auteurs plus proche de la réalité, il affirmait que pour parler de Louis le Grand il fallait employer le latin à l'instar des inscriptions sur les médailles, arcs de triomphe ou autres.

Comme tous les fondateurs de l'Académie de Soissons, Julien de Héricourt fut un grand serviteur de l'État monarchique et se vit confier des missions délicates au sein même de sa propre classe sociale. Il fut ainsi chargé de faire le recensement des propriétés foncières dans le Haut-Languedoc, travail qui consistait à examiner les titres et les anciens papiers des grandes familles pour juger les contestations sur la vraie et la fausse noblesse. Il travailla également avec Nicolas-Joseph Foucault, conseiller d'État, maître des requêtes, intendant de la Haute-Guyenne, qui fut ensuite envoyé dans le Béarn alors en proie à des dissensions intestines entre les ordres et à des turbulences au Parlement de Pau pour rétablir l'autorité royale. Surtout, de nombreux calvinistes, 22 000 selon de Héricourt, avaient trouvé refuge dans cette province. Foucault fit raser leurs temples, lançant contre les « hérétiques » des troupes « qui le suivaient plutôt comme un général que comme un Intendant » et rétablit l'ancienne religion en moins de six mois. Foucault a pu écrire que « lui-même et M. d'Héricourt ont expédié plus d'affaires en un an que les prédécesseurs en dix ans »<sup>40</sup>. En signant les lettres patentes de l'Académie de Soissons, Louis XIV témoigna une sorte de reconnaissance à ces hommes à son service.

À cette même lignée appartient Guérin, avocat du roi au bailliage et siège présidial de Soissons. Il était d'une famille soissonnaise d'importance ; son père, Jacques Guérin, fut inhumé en l'église Saint-Léger de Soissons et on pouvait voir dans la nef son épitaphe datant de 1612<sup>41</sup>.

Guérin était un homme extrêmement compétent. Lorsque M. du Saussent échoua dans sa mission de redistribution des paroisses dans les différentes élections afin de les rapprocher de leur chef-lieu, la poursuite de cette tâche fut confiée à Guérin qui établit rapidement des cartes parfaites de la généralité de Soissons. C'est Colbert qui, « sur les échantillons qu'il en avait eu de lui dont il avait été très satisfait », avait demandé à l'intendant Le Vayer de Boutigny de choisir Guérin pour mener à bien ce dessein. L'intendant s'en trouva fort content à son tour et, parlant de Guérin, il écrit le 2 juin 1682 : « C'est un homme qui ne travaille pas en mercenaire et qui a bien d'autres talents que celui de faire des cartes qu'il a de génie sans qu'il s'en fut jamais mêlé. Mais ce que l'on estime le plus est une très grande habileté dans sa profession, il a une probité et une modestie qui méritent d'être nommées. »<sup>42</sup> Dans un autre courrier datant du 29 juin 1683, Le Vayer assure que c'est un homme « qui a toujours aimé les lettres et le

40. Arch. nat., G<sup>7</sup> 113. Lettre du 10 mai 1685, datée de Pau, de Nicolas-Joseph Foucault, chevalier, conseiller du roi, maître des requêtes, commissaire départi dans les provinces de Béarn, Navarre, Bigorre, Soule et dépendances.

41. Au troisième pilier, à droite en entrant. Épitaphe reproduite dans le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 1<sup>re</sup> série, 1865, t. 19, p. 122.

42. Arch. nat., G<sup>7</sup> 510, fol. 281.

travail, mais sur toutes choses le service du roi et le bien public, et qui aurait pu remplir avec éclat dans un Parlement, la charge qu'il occupe il y a près de trente ans dans ce présidial. ». Il renchérit le 4 octobre 1683 : « il y a un an et demi, que Guérin sert le roi, avec autant de capacité que de zèle dans la subdélégation des affaires dont je suis obligé dans mes voyages de me reposer sur autrui », et dit en recevoir « de grands secours dans la subdélégation. » Cet état de grâce entre Guérin et les intendants dura longtemps. Ainsi, le 28 mai 1691, l'intendant Bossuet s'exprimera à son tour sur Guérin dans les termes les plus élogieux. Guérin connaissait Mme des Marests dont il avait l'estime et même Mme de Maintenon qui en parlait « comme d'un ami »<sup>43</sup>.

Guérin avait rédigé un petit discours sur le renfermement des pauvres, et en 1662 les directeurs de l'hôpital lui allouèrent une contribution pour le faire publier<sup>44</sup>. Il fut élu secrétaire perpétuel de l'Académie de Soissons à l'unanimité. Or les statuts de l'académie prévoient que le secrétaire perpétuel une fois élu « ne changera point », ce qui faisait de ce poste l'instance du pouvoir. Le groupe se réunissait chaque semaine le mercredi, au début chez chacun à tour de rôle, puis « sur ses vives instances » chez Guérin qui avait parfaitement compris l'importance cruciale du logement. C'est ainsi que Jean-Baptiste Guérin fut l'homme clé de l'Académie de Soissons pendant près d'un demi-siècle.

Bien que Nicolas Hébert ne fit pas partie des quatre fondateurs de l'Académie de Soissons, il nous semble judicieux d'en parler car, avec lui, c'est la commune de Soissons qui rejoignit l'académie, ou il serait plus exact de dire que l'académie portait ses membres aux plus hautes responsabilités dans la cité. Le cas d'Hébert illustre bien les liens entre le pouvoir culturel académique à Soissons et le pouvoir municipal. Être académicien ou y avoir un membre de sa famille était un atout supplémentaire pour accéder à la suprématie locale. Entré à l'Académie de Soissons en 1654, près de vingt ans plus tard Hébert devint maire de Soissons à deux reprises, en 1673 et en 1691, mais n'arriva pas au terme légal de sa seconde magistrature par suite de l'édit du roi de 1692 modifiant le système de direction des municipalités.

Nicolas était le fils de Jean Hébert, trésorier de France à Soissons<sup>45</sup>. Il fut président du Grenier à sel de Soissons<sup>46</sup> avant de succéder à son père dans la charge de trésorier de France. L'intendant Le Vayer, qui nomma Hébert pour travailler avec lui dans le secteur de la taille et Ponts et Chaussées, le décrivit comme un « homme capable »<sup>47</sup>.

La famille Hébert avait des ramifications de toutes sortes dans l'établissement soissonnais. Nicolas avait quatre frères : Jean, chanoine du chapitre de la

43. Roger Firino, « Guérin et Hébert, membres de l'Académie de Soissons », *Bulletin de la Société historique de Soissons*, 3<sup>e</sup> série, t. 15, p. 111-116.

44. Arch. dép. Aisne, archives de l'hôtel-Dieu de Soissons, liasse 1148.

45. Hébert eut toujours « une vénération très grande pour feu son père ». Il ordonna par testament que son cœur soit porté à Prémontré dans le tombeau de ce père qui, après avoir quitté sa charge de trésorier de France, s'était retiré du monde pour passer dans la solitude les dernières années de vie à l'abbaye.

46. Arch. dép. Aisne, archives de l'hôtel-Dieu de Soissons, liasse 204.

47. Arch. nat., G<sup>7</sup> 510, fol. 421.

cathédrale, fit partie de l'Académie de Soissons, Claude et Étienne étaient tous deux commissaires des guerres, et le dernier, Simon, était avocat. Sa femme était la fille de M. Gaigne, trésorier de France, et sœur de Mme Bacquet dont l'époux était également trésorier de France. Autre exemple : parmi les « étapiers » en charge de 1670 à 1675 se trouvaient les sieurs Bonnet et Barbier ; or « le sieur Barbier passe pour l'homme de Bonnet. Le sieur Bonnet s'est beaucoup enrichi en traitant des affaires de la province depuis 12 ou 15 ans. Il est le mari de la sœur du trésorier de France, le sieur Hébert ; sa propre sœur a épousé le père d'un conseiller au Parlement »<sup>48</sup>.

En 1698, âgé de 72 ans, Hébert tomba en apoplexie pendant qu'on imprimit ses ouvrages et resta paralysé du côté droit. Mais, demeuré tout à fait conscient et lucide, il continua à écrire de la main gauche, toujours assis et remplissant ses devoirs de civilité porté en chaise<sup>49</sup>. « Il eut toujours une grande droiture et une exactitude extrême dans ses devoirs. Il en était même un peu sévère à l'égard des autres et ne pouvait souffrir qu'on remplit mal ses fonctions, n'y qu'on sortit de la bienséance de son état. Il avait pour les pauvres beaucoup de charité » et faisait de temps en temps des dons aux hôpitaux. Il tenait cela de son père qui avait fait donation à l'hôpital de Soissons d'une rente, à charge de « faire tailler annuellement deux enfants attaqués de la pierre ou de la descente », et cette obligation devait être poursuivie « après sa mort par l'aîné de sa famille tant et si longtemps que la famille Hébert durera »<sup>50</sup>.

Dans les emplois publics, selon ses contemporains, ce « parfaitement honnête homme » gardait une justice scrupuleuse et « jamais personne n'a fait la répartition des charges publiques avec plus d'équité ». Dans le temps du passage des troupes il demeurait toute la journée à l'hôtel de ville afin de garder inviolablement l'ordre qu'il avait dressé pour le logement. N'épargnant personne et de crainte que quelqu'un ne s'avisât de détourner quelque billet, il les portait « sur lui tout arrangez »<sup>51</sup>. En effet, chacun voulait participer aux charges municipales parce qu'elles permettaient à certains d'être exemptés de l'obligation de loger les gens de guerre. L'enjeu était d'importance, cette contrainte pourrissant littéralement la vie des habitants de Soissons, continuellement terre de passage des troupes.

Les charges municipales bénéficiaient donc d'une grande autorité, tout comme celle d'académicien. Aussi, ce sont les mêmes que l'on retrouve membres de l'Académie de Soissons et tentant d'accéder à l'échevinage. Les Quinquet

48. Arch. nat., G<sup>7</sup> 511, Lettre du 11 juillet 1686, datée de Soissons, de Antoine Bossuet, chevalier, seigneur Dazu, conseiller du roi, maître des requêtes, intendant de justice, police et finance en la généralité de Soissons.

49. Se tenant proche de la mort, il se mit à traduire le traité du cardinal Bellarmin, *De l'art de bien mourir*. Il traduisit encore quelques morceaux d'histoire, comme la fuite du prince de Condé relatée par le cardinal Bentivoglio, l'histoire de la Flandre, du même auteur, la mort du connétable de Bourbon...

50. Arch. dép. Aisne, archives de l'hôtel-Dieu de Soissons, liasse 772.

51. Bibl. mun. Soissons, fonds Périn, 4368, « Lettre de M. Gaichiès, théologal de Soissons à M. l'abbé Bosquillon contenant l'éloge de M. Hébert, trésorier de France et académicien de la même ville », d'après le *Mercure Galant*, juin 1703, 6 p.





*Campagnes de Louis XIV. Vers 1860, Paris, Bibl. nat.*

en sont un parfait exemple. Dans une lettre datée de 1682, Le Vayer parle d'une « famille appelée les Quinquets, gens de bien à la vérité mais qui est nombreuse et qui par ses alliances et par l'union qui est entre-eux compose une grande partie de Soissons ». À cette époque, deux Quinquet étaient échevins, un troisième procureur de la ville, un autre membre de l'Académie de Soissons, sans compter les membres par alliance. Voulant se perpétuer dans les charges de la ville, les Quinquet cherchèrent à en exclure les habitants non originaires de Soissons et tentèrent de réunir une assemblée des paroisses à cet effet sans en référer auparavant à l'intendant qui s'en offusqua. Deux partis s'étaient formés à ce sujet dans la ville, et l'intendant écrit qu' « il y a beaucoup à redire en cet hôtel de ville et principalement en la forme des élections que tout le monde avoue ne se faire que tumultuairement et par cabale »<sup>52</sup>.

Pour les Soissonnais du Grand Siècle, membres de l'Académie de Soissons, le tremplin académique fonctionna parfaitement et ils y gagnèrent en reconnaissance dans l'échelle sociale à la cour comme à la ville. On y voit l'enchevêtement de tous les pouvoirs.

## **L'homme académique soissonnais**

Au-delà des individus, essayons de tirer quelques caractéristiques générales des adhérents de l'Académie de Soissons sous le règne de Louis XIV et de percevoir leurs motivations communes.

Outre la notoriété et l'image de marque, le gain personnel direct et concréte résultant de l'adhésion à l'Académie de Soissons n'était pas anodin. Donnons un exemple. Dans les lettres patentes une formule revient systématiquement selon laquelle les académiciens de province bénéficiaient des « mêmes honneurs, priviléges, franchises et libertés dont jouissent ceux de l'Académie française ». Parmi eux figuraient l'exemption de tous « guets et gardes », c'est-à-dire le service de la garde bourgeoise au sein de la cité, et celle des convocations du ban et de l'arrière-ban. Il s'agissait d'affranchir les académiciens de toutes les obligations qui auraient pu les empêcher de se consacrer à l'intérêt des lettres et des sciences. Le travail académique était entendu comme « grandement utile au public et il faudra qu'ils y emploient une partie de leur temps » car « ils ne pourraient se trouver que fort peu souvent aux assemblées [...] si nous ne les exemptions de quelques-unes des charges onéreuses dont ils pourraient être chargés comme nos autres sujets »<sup>53</sup>. Il s'agissait d'un échange réciproque de bénéfices : prestige culturel procuré aux autorités contre priviléges académiques aux penseurs.

À Soissons on était souvent académicien de père en fils et la coutume voulait que cette qualité se transmette comme les charges : Pierre de Préaux, reçu en 1662, était le fils de Christophe Hasterel des Préaux, mort subitement en 1658,

---

52. P. Dubuc, *L'intendance de Soissons sous Louis XIV, 1643-1715*, Paris, 1962, p. 78.

53. Francisque Bouillier, *L'Institut et les Académies de province*, Paris, Hachette, 1879, p. 46.

auquel il succéda également dans les fonctions de conseiller du roi au présidial ; Charles-Gilles Guérin, reçu en 1704, était le fils de Jean-Baptiste Guérin qui lui survécut ; l'abbé Henri Delfaut, reçu en 1704, était le fils de Henri Delfaut mort en juillet 1709 ; Louis de Héricourt, reçu en 1682, était le fils de Julien de Héricourt<sup>54</sup>. On pouvait être frères chez les académiciens, comme Jean et Nicolas Hébert ou Étienne et Nicolas Morant, parents par alliance comme François Quinquet et les Morant<sup>55</sup>, ou tout simplement voisins comme Nicolas Le Sueur et Jean Hébert. Cela s'explique aisément, les entrées se faisant par cooptation : les premiers membres qui durent satisfaire aux critères définis par leurs prédecesseurs pour accéder à la compagnie furent Jean Arnoult, reçu en 1651, et Pierre Parrat, reçu en 1654. Les candidats ne manquèrent pas : à différentes époques l'Académie de Soissons refusa des demandes d'entrées en son sein ; elle sélectionna cependant l'arrivée de postulants jusqu'à porter le nombre de ses membres à quinze. Ces pratiques se poursuivirent au XVIII<sup>e</sup> siècle où l'on constate également que l'histoire de l'Académie de Soissons fut aussi une histoire de famille.

Les académiciens adhéraient souvent par vagues (1654, 1663, 1704) et certaines adhésions étaient groupées, comme le 23 janvier 1704 où il y eut cinq

54. Julien de Héricourt demanda à l'Académie de Soissons que son second fils, Louis de Héricourt, chanoine de l'église cathédrale après la retraite de Jean Hébert, le remplace. Son fils aîné, Jean-Baptiste de Héricourt, capitaine au régiment de Picardie, avait été jeté à terre par un cheval fougueux au camp retranché devant Fribourg et en était mort. Julien de Héricourt écrit à son fils Louis : « J'ai appris avec beaucoup de plaisir que vous avez du goût pour les lettres, que vous les cultivez assidûment. Sachez bien que rien ne me sera plus agréable, que rien de me donnera jamais plus de satisfaction que de vous voir continuer à marcher sans vous arrêter dans la voie où vous êtes entré [...] Portez vous bien, mon fils, et soyez persuadé que c'est en vous que j'ai mis mes plus grandes espérances. J'aime extrêmement vos frères, vous surtout plus que je ne saurais le dire et je vous embrasse affectueusement. » « Lettre de Julien de Héricourt à son fils Louis », n° 14, *Lettres familiaires, op. cit.* Enfin, le petit-fils de Julien de Héricourt, Louis de Héricourt, fut un écrivain célèbre. Cf. M. Choron, « Notice sur la vie et les ouvrages de Louis de Héricourt », *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 1<sup>re</sup> série, t. 15, 1861, p. 187-196 et t. 16, 1862, p. 83-99.

55. Un exemple de croisement académique familial dans cette petite ville de province : en 1679, François Quinquet, avocat au parlement au bailliage et siège présidial de Soissons, se marie. Il est le fils de feu Christophe Quinquet, procureur ès sièges royaux de Soissons, et de Barbe Villefroy. Sont présents au mariage ses frères Nicolas Quinquet, le jeune procureur aux sièges royaux de Soissons, et Christophe Quinquet, chanoine de la cathédrale ; ses oncles François Quinquet, chanoine de la cathédrale et conseiller au bailliage et siège présidial de Soissons, Nicolas Quinquet l'aîné, procureur ès sièges royaux de Soissons, Claude Quinquet, chanoine de la cathédrale, Antoine Quinquet sieur de Montpreux, bourgeois, gouverneur et échevin de la ville de Soissons, et Gilles Cahier, bourgeois ; ses cousins Nicolas Duchesne, conseiller du roi, chevalier du guet, et Nicolas et Antoine Quinquet, marchands à Soissons ; ses amis Adrien Cuyret, greffier au bureau des finances, et Samson Athenas, substitut adjoint et gouverneur et échevin de Soissons. François Quinquet épouse Marguerite Morant, fille de feu Pierre Morant, marchand bourgeois de Soissons, et d'Antoinette Regnault. Elle est assistée de Jacques de Pargny, conseiller du roi, lieutenant général et criminel en l'élection de Soissons, d'Antoine Brouet, conseiller et avocat du roi au bureau des finances, d'Étienne Morant, avocat, ancien gouverneur et échevin en 1677, lieutenant criminel au présidial, de Nicolas Vincent Morant, prêtre, et de Simon et Jacques Morant, marchands. Cf. M. Firino, « Les Quinquet », *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 1908, t. 15 p. 104-111.

le même jour. Pendant de longues périodes, allant parfois de cinq à dix ans, comme entre 1669 et 1679, l'académie pouvait ne pas enregistrer d'adhésions. Elle s'essoufflait par moment – moins de participants aux réunions, moins de productions intellectuelles –, mais ce qui la sauvait c'était que tous ne désertaient pas en même temps, il y en avait toujours de un à trois pour tenir le flambeau. Elle reprenait vie avec de nouveaux entrants qui s'agrégeaient aux gardiens du temple académique.

Tous, au départ, étaient originaires ou du moins habitants de Soissons, bien que l'académie s'autorisât parfois à s'adoindre quelques personnes des environs, ce qui était permis par les règlements. C'est en vertu de cette pratique que Louis de Froidour, lieutenant général au bailliage de La Fère, soissonnais par sa mère cependant, fut reçu en 1665, et que Nicolas Cousin, prêtre, docteur en théologie à la Sorbonne, vicaire général de l'évêque de Luçon, le fut en 1664. Au XVIII<sup>e</sup> siècle les académies – celle de Soissons plutôt moins que les autres d'ailleurs – viseront à obtenir un rayonnement régional et national en s'ouvrant vers l'extérieur à des associés, correspondants ou membres honoraires.

Sur 35 membres ayant adhéré à l'Académie de Soissons entre 1650 et 1712, ensemble qui représentait la fine fleur de la société soisonnaise, 24 étaient roturiers (10 hommes de loi et 14 ecclésiastiques) et 11 étaient nobles (7 hommes de loi, un militaire et 3 ecclésiastiques). On totalise donc 17 hommes de loi, dont les quatre membres fondateurs. On a également 17 hommes d'église dont 5 seulement ont adhéré à l'académie avant la signature des lettres patentes et 6 entre 1704 et 1709. Les dernières adhésions, sous le règne de Louis XIV, à partir de 1704 sont toutes le fait du clergé. Née et grandie sous les robins, l'Académie de Soissons, en changeant de siècle, passa sous le contrôle des religieux.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la présence d'un corps de santé sera également un facteur important d'implantation des sociétés savantes, mais dans le Soissons du Grand Siècle il n'y a pas de médecin adhérent de l'académie<sup>56</sup>. Tout au plus peut-on signaler un certain Jacques Meutet, « médecin aimable et lettré », ami de Jean Hébert et correspondant de Héricourt, ainsi qu'une étude sur un chef-d'œuvre en pharmacie faite pour l'académie en 1694<sup>57</sup> – où l'on voit la préoccupation scientifique poindre dans une académie jusque-là cantonnée dans la discussion littéraire. Il est vrai qu'un demi-siècle plus tard, en 1705, la généralité de Soissons ne comprenait encore que 24 médecins, « la plupart peu riches et de talent médiocre »<sup>58</sup>. Toutefois, au XVIII<sup>e</sup>, le non-académisme des médecins s'explique plus par des raisons de prestige social et par des différences culturelles que par les chiffres.

Cependant, au-delà de leurs différences de rang et d'ordre, ces hommes avaient tous en commun d'avoir voué leur existence à la république des lettres et

56. L'adhésion de cette catégorie sociale du tiers état marquera par contre le XVIII<sup>e</sup> siècle, et à l'aube de la Révolution c'est un médecin, M. Petit, qui sera à la tête de l'Académie de Soissons.

57. Bibl. mun. Soissons, fonds Périn, 4348, « Vers de M. Bosquillon de l'Académie de Soissons sur un chef d'œuvre en pharmacie », copie manuscrite d'après le *Mercure galant* d'octobre 1694.

58. Arch. nat., A. de Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. II, 1699-1708, p. 236.

la sociabilité culturelle leur importait plus que tout. La grande famille des intellectuels du XVII<sup>e</sup> siècle existait dans la mouvance d'un Spinoza (1632-1677) pour qui la béatitude, au sens du bonheur, vient de la connaissance. L'idéal de vie contemplative trouvait son expression dans la camaraderie académique. La richesse, l'amour conjugal étaient pour eux secondaires, la passion des belles-lettres et la reconnaissance de leurs pairs passaient avant tout. Ainsi, Héricourt raconte sa visite à la femme de Nicolas Le Sueur parce qu'il regrette l'absence prolongée de ce dernier. Celle-ci malade, alitée, lui tend la lettre qu'elle vient de recevoir de son mari et qui la contrarie fort, car cette lettre est tout entière préoccupée du travail de celui-ci pour l'Académie de Soissons, la laissant elle-même dans une espèce d'oubli<sup>59</sup>. Les productions académiques furent toujours celles d'un temps de loisir ou le prolongement sublimé d'une activité professionnelle<sup>60</sup>.

Du célèbre académicien Patru, dont les œuvres furent admirées, écrivant à ceux de Soissons « dès mon jeune âge, les Belles-lettres remplacèrent pour moi les plus grands biens<sup>61</sup> », à l'obscure académicien de Soissons, Cousin, s'essayant avec peine à la composition, leur écrivant « Hasard ou talent, peu m'importe, pourvu que j'ai plu à ceux à qui plaît faire toute mon âme »<sup>62</sup>, c'est la même fascination pour les belles-lettres.

## L'académisme soissonnais

Les institutions académiques soissonnaises offraient-elles, étant donné leur précocité, quelques originalités. Telle est la question posée.

En fait, les statuts et règlements de l'Académie de Soissons élaborés avant 1674 furent empruntés à ceux de l'Académie française et modifiés en raison des obligations imposées par les lettres patentes – il en existe un exemplaire dans les archives de l'Académie d'Arras. Ils fixaient les conditions d'admission, d'âge, de moralité, de talent et reflétaient la morale du Grand Siècle.

Les clauses de bonnes vie et moeurs étaient de première importance pour Soissons qui, dans son article 1<sup>er</sup>, exigeait que les académiciens soient « de bonnes mœurs, de bon esprit ». Les écrits des académiciens ne devaient pas contenir de termes libertins ou licencieux. Cette volonté d'autocontrôle de ses pulsions se retrouvait chez l'homme académique dans ses diverses fonctions. Ainsi, lors de son premier discours à l'hôtel de ville, Hébert exposa son programme et se fixa deux ou trois objectifs principaux, parmi lesquels celui de

59. « Lettre de Julien de Héricourt à Nicolas Le Sueur », 1661, n° 6, *Lettres familières*, op. cit.

60. Dans la conclusion de ses sept psaumes, pièce écrite pour l'Académie de Soissons, Le Picart, académicien de Soissons, écrit en 1721 qu'ils « sont les fruits des heures de relâche que j'ai dérobées aux différentes occupations dont j'ai été chargé toute ma vie ». Bibl. mun. Soissons, fonds Pépin, 4463, Paraphrase du psaume « *C I : Domine e exaudi orationem meam et clamor meus ad te veniat* ».

61. Voir A. Patru, *Oeuvres et correspondances*, Paris, 1732, 2 vol.

62. « Lettre de Nicolas Cousin à Julien de Héricourt », 1664, n° 8, *Lettres familières*, op. cit.

donner l'exemple par sa bonne conduite : « Comme elle est un aiguillon pour les hommes qui ont de la pente à la vertu ; pour ceux qui en ont au libertinage, elle est un frein. C'est une digue toujours opposée au débordement du vice. Mais quand les magistrats, au lieu de soutenir les peuples par de bons exemples, n'exposent à leurs yeux que des débordements dignes de répréhension et de blâme, le relâchement et la licence s'emparent des esprits. On voit régner partout la confusion et le désordre. »<sup>63</sup>

La conscience d'une mission commune et le respect des lois et devoirs au service de la société étaient affirmés dans les statuts de l'académie comme dans les discours des premiers magistrats de l'hôtel de ville. Le second discours de Hébert confirme cet idéal de civisme et d'honnêteté : « L'ami et l'ennemi, l'étranger et le proche, tous y doivent être regardés de même œil, tout y doit être mis dans la balance [...] Riches et pauvres, unissez-vous les uns aux autres par le lien d'un amour réciproque ; qu'il n'y ait entre vous d'autre émulation, que celle d'exécuter à l'envi les règlements et les ordonnances. De là dépendent et le bien public et l'avantage des particuliers. De là dépend la félicité commune. »<sup>64</sup>

Des procédures d'exclusion et de destitution sanctionnaient les fautes contre l'honneur. L'article 13 du règlement de Soissons reprend textuellement les termes de l'article 13 du règlement de l'Académie française, à savoir : « Si un académicien commet une faute indigne d'un homme d'honneur, il sera destitué. » Ainsi, l'honneur académique voulait que l'on milite contre les duels<sup>65</sup> et que l'on cherche à y substituer le goût pour la joute intellectuelle.

Il convenait par ailleurs de s'obliger à la politesse et au bon ordre, sans mépris aucun, détaché des colères, passions, cabales ou railleries, dans un souci constant des convenances et des bienséances. Héricourt se souvient « qu'une des principales recommandations était de défendre son opinion dans la discussion avec calme et tranquillité et surtout d'éviter les querelles et les altercations. On se garda bien aussi d'effleurer même les points de religion et de politique qui sont sujets à la controverse »<sup>66</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, leurs lettres patentes donnaient le droit aux académiciens de Soissons de s'assembler au nombre de 20, soit la moitié des quarante ordinaires de l'Académie française. À l'Académie française tous les académiciens étaient égaux en droits et en devoirs. Les premières académies, dont Soissons, choisirent ce modèle. L'Académie de Soissons n'affirmait ni les titres ni les dignités selon un principe d'égalité voulant que la société académique ne puisse se confondre avec la société. Les articles 15 et 17 de son règlement stipulait que

63. Bibl. mun. Soissons, fonds Périn, 4362, *Discours et harangues de M. Hébert, trésorier de France de l'Académie de Soissons*, A Soissons, chez N. Hanisset, Imprimeur et Marchand Libraire, rue Saint-Nicolas, achevé d'imprimer pour la première fois, le premier may 1699, p. 177.

64. *Ibid.*, p. 181.

65. *L'Academiste françois qui propose des moyens pour bannir les duels et pour deraciner les vices qui sont aujourd'hui si frequens parmy la Noblesse de cet Estat. A la Royne*, A Paris chez la Vefve M. Guillemet et S. Thiboust, 1615.

66. Julien de Héricourt, *De Academia Suessionensi*, *op.cit.*

chacun prenait sa place sans distinction de rang social mais suivant l'ordre d'arrivée, sans interdit protocolaire. Le système de vote des dirigeants confirmait cette indifférence de principe au rang social : le directeur et le chancelier, recrutés parmi « *académiciens demeurant à Soissons* », étaient tirés au sort tous les six mois alors que le secrétaire perpétuel était élu. Tous égaux à l'intérieur, mais pour mieux séparer l'homme académique de l'homme vulgaire, la distinction se faisant suivant un critère intellectuel plus que de naissance ou de richesse. Selon Héricourt, « l'entrée dans ces réunions académiques n'est ouverte qu'à ceux qui nourris aux lettres dès leur enfance, cherchent à se distinguer de la foule par la supériorité de leur science et l'éclat de leur éloquence ». Le droit académique de Soissons au XVII<sup>e</sup> siècle fondait un esprit de corps et renforçait l'homogénéité interne du groupe.

Les lettres patentes furent obtenues mais à la condition expresse d'une soumission totale aux orientations parisiennes et sous la surveillance d'un protecteur membre de l'Académie française, un des « illustres » comme on disait alors<sup>67</sup>. L'Académie de Soissons se plaçait ainsi totalement sous le patronage de l'Académie française, et le symbole de cette allégeance fut le choix de son emblème : un aigle qui s'élance d'un vol rapide vers le soleil et montre la route à un aiglon avec la devise *Maternis ausibus audax*, allusion à la qualité de fille de l'Académie française que prit l'Académie de Soissons. L'aigle et l'aiglon volent vers le soleil, emblème de Louis le Grand, ce qui indique clairement que les travaux des académiciens n'avaient qu'un seul but et une seule fin : le roi. L'Académie d'Arles elle aussi avait choisi une devise qui rappelait son association avec l'Académie française : par allusion au laurier, devise de l'académie mère, elle avait gravé sur son sceau deux lauriers réchauffés par les rayons du soleil au-dessus des mots *Sole foventur eodem*.

Institution vouée à l'utilité publique et à la célébration du prestige local, l'Académie de Soissons participait à la célébration de la grandeur urbaine. Lors des grandes fêtes, l'institution académique avait son rang comme les autres « ordres ». Lorsque Louis Le Grand, allant au devant de la princesse de Bavière, future épouse du dauphin, s'arrêta à Soissons, le maître des cérémonies invita les ordres à venir présenter leurs hommages. Les magistrats municipaux furent appelés les premiers, suivis du clergé puis de l'académie, ce qui était un grand honneur car elle passait avant les magistrats et les autres corporations. Tous les académiciens de Paris et de province avaient le privilège de haranguer les souverains debout et non à genoux comme les députés des villes et de la plupart des autres compagnies. On sait les académiciens étaient autorisés, privilège extraordinaire, à demeurer assis en présence des personnes royales. Ainsi Hébert, député de la ville et de l'Académie de Soissons, eut certainement le choix entre haranguer le roi debout en tant que député de l'académie, ou à genoux en tant que député de la ville : il prit la parole

67. Pendant plusieurs années la société d'Arras, constituée en 1737, ne put obtenir ses lettres patentes faute de se présenter avec un protecteur de l'Académie française. À cause de ce motif et aussi pour n'avoir pas suivi le règlement de l'Académie de Soissons qui lui avait été proposé pour modèle, elle n'obtint ses lettres patentes qu'en 1773. Cf. Van Drival, *Histoire de l'Académie d'Arras*, 1872.

au nom de l'académie. Hébert prononça au long de sa vie quarante-quatre discours et harangues : trois au nom de l'académie, deux au nom du bureau des finances et tous les autres au nom de la ville, marquant par là sa fonction première. Pour l'académie, les harangues furent adressées l'une au roi « passant à Soissons pour le mariage de monseigneur le Dauphin » et les deux autres à Colbert en « remerciement pour l'établissement de l'Académie de Soissons »<sup>68</sup>.

La culture académique soissonnaise imitait celle des beaux esprits nationaux. Le but et les activités des néo-immortels provinciaux consistaient à perfectionner leur langage, épurer leur style, combattre le « mauvais goût », travailler leur éloquence... Le discours académique s'exerçait selon un ordre révélateur de la mentalité académique. L'académicien soissonnais exaltait le Roi guerrier. Hébert, parlant des Provinces-Unies accusées de s'être opposées à la toute-puissance du royaume de France, s'écriait : « Elle périra, sire, cette nation insolente, elle périra sans doute et sa ruine sera le juste salaire de sa témérité », et il s'extasiait quand « Au plus fort de l'hyver, l'Eté revenoit dès que Vôtre Majesté se mettoit en Campagne »<sup>69</sup>. On peut s'interroger sur la sincérité de ce discours écrit dans un contexte guerrier et dans une ville si souvent ravagée par faits de guerre, car dès que la situation extérieure le lui permit Hébert s'empressa d'écrire une *Idylle sur la paix*<sup>70</sup>.

Il est à noter que si le contexte général et les évènements historiques influençaient certainement les activités de l'Académie de Soissons, la relation n'est pas aussi directe qu'on pourrait le penser au premier abord. De l'irruption des « Impériaux » dans la ville en 1650 à celle des Espagnols en 1652, en passant par la peste de 1668 ou la menace de famine en 1698, les Soissonnais eurent bien d'autres soucis, ce qui n'empêchait pas leurs académiciens de s'adonner à leurs préoccupations culturelles<sup>71</sup>.

---

68. Bibl. mun. Soissons, fonds Périn, 4363, « Note sur la publication de discours et harangues de M. Hébert » d'après le *Mercure Galant*, déc. 1699, 1 p.

69. Bibl. mun. Soissons, fonds Périn, 4362, *op. cit.*

70. Parlant de la « jeune Lisette » s'adressant à « ma fidèle musette » :

« Elle veut aujourd'hui que vous changiez de ton...

Aidez à le (le Grand Louis) placer au Temple de mémoire...

Laissez à Polymnie entonner la trompette,

Célébrez ses hauts faits et ses exploits guerriers...

Vous qui n'êtes qu'une musette,

Chantez nous sa bonté, la douceur et la paix

Qu'il va donner à ses sujets.

Malgré vos faibles sons, ne soyez point muette...

Chantez, Louis est bon, et Lisette le veut. »

Bibl. mun. Soissons, fonds Périn, 4305, Hébert, *Idylle*.

71. En 1679, deux académiciens de Soissons ayant fait lecture devant l'Académie françoise du tribut de celle de Soissons portant sur le sujet de la guerre et de la paix, M. Besons, directeur de l'Académie, leur dit que « puisque pendant la guerre leurs muses n'étoient pas oisives, il y avait lieu d'espérer qu'elles n'auroient pas moins d'ardeur pendant la paix ». Bibl. mun. Soissons, fonds Périn, 4306, « Lecture faite à l'Académie françoise par deux académiciens de Soissons », note du *Mercure Galant*, sept. 1679, 1 f.

Glorifier une personnalité locale ou nationale afin que le prestige du pouvoir rejaillisse sur l'académie et sur la cité participait aussi de la politique des académiciens : « Éloge de Colbert », « Poésie à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne »... Un examen plus approfondi des sujets et contenus des discussions académiques soissonnaises reste à faire qui révélerait leur for intérieur.

L'attachement au modèle premier de l'Académie française sera une constante de l'Académie de Soissons, alors que d'autres académies provinciales naissantes se tourneront vers l'Académie des sciences. Par son allégeance conservatrice à l'Académie française, l'académisme soissonnais ne se distingua pas et inscrivit son rôle dans l'État absolutiste, contribuant à rallier les élites locales au projet monarchique, preuve de plus, s'il en était besoin, de l'alliance au XVII<sup>e</sup> siècle du savoir et du pouvoir.

## **Entre tutelle et indépendance**

À la question du degré d'autonomie de l'Académie de Soissons, la pratique donne une réponse plus nuancée. Le mouvement académique est au départ un mouvement déchiré entre l'indépendance et la tutelle, l'appel de Paris et la vitalité des cités provinciales. L'évolution des rapports entre les deux sociétés se lit dans la fréquence, les modalités et l'organisation de leurs rencontres. La correspondance entre l'Académie de Soissons et l'Académie française nous renseigne à ce sujet. La première rencontre entre les deux sociétés eut lieu lors de la présentation de la toute jeune Académie de Soissons et les suivantes à l'occasion du tribut, composition littéraire que l'Académie de Soissons s'était engagée à remettre chaque année le jour de la Saint-Louis à l'Académie française.

Après l'obtention des lettres patentes, et comme l'avait fait l'Académie d'Arles avant elle, trois membres de l'Académie de Soissons furent députés à Paris pour une présentation officielle à l'Académie française<sup>72</sup>. Il importait à celle-ci de réfléchir à la manière dont l'Académie de Soissons serait reçue, le protocole n'étant pas anodin en la matière et révélant la place que l'Académie nationale, toute-puissante, entendait laisser aux académies provinciales<sup>73</sup>. N'oublions pas que l'Académie française a alors quarante ans d'existence. On se rappelle aussi la crainte initiale manifestée par Séguier de voir les académies provinciales se poser en rivales<sup>74</sup>. Le but profond de la création des académies nationales par la monarchie absolue était en effet de centraliser le pouvoir, et il

---

72. Cette présentation officielle de l'Académie de Soissons n'intervint qu'un an après les lettres patentes car, chargé de haranguer l'Académie française, Guérin avait été longtemps malade.

73. Bibl. mun. Soissons, fonds Périn, 4585, *Extrait du registre des délibérations de l'Académie française en ce qui concerne ses rapports avec l'Académie de Soissons de 1676 à 1745*, 20 p.

74. Pour justifier son refus d'accorder la création d'académies provinciales, Séguier disait : « Et qui assurerait qu'ils seront reconnaissants des bienfaits reçus ou enfin qu'ils ne se croiraient pas égaux et même supérieurs à ceux dont le crédit et la faveur les auraient élevés à ce comble d'honneur ». Julien de Héricourt, *De Academia Suessionensi*, *op. cit.* p. 36.

n'était pas question que des académies provinciales intempestives viennent contrecarrer cet objectif. Il fallait donc les endiguer en les maintenant dans un pré carré bien délimité que le protocole permet de mesurer. Après délibération, il fut convenu que les députés soissois seraient reçus dans la première salle et reconduits de même par deux académiciens jusqu'à la dernière porte, qu'ils prenraient place au bout de la table et qu'ils auraient part à la distribution des jetons « pour cette fois seulement, sans tirer à conséquence »<sup>75</sup>.

La députation des Soissois, composée de Guérin, Nicolas Hébert et Berthemet rejoints par Delfaut rencontré par hasard à Paris, rendit d'abord visite à Colbert puis alla au Palais du Louvre, siège de l'Académie, Colbert s'y rendant de son côté. L'Académie avait été convoquée expressément à cet effet et vingt-trois membres étaient présents. Patru, malade et alité depuis longtemps, s'était exceptionnellement déplacé pour assister à l'audience de ses amis<sup>76</sup>. Ce fut Guérin qui parla<sup>77</sup>. Jean-Renault de Segrais, alors directeur de l'Académie, répondit : « Louer dignement les qualités extraordinaires d'un prince sans égal est une tâche si difficile que l'Académie de Paris est en droit d'appeler à son secours »<sup>78</sup>, exprimant par là, à mots couverts, le rôle de « domestique » qu'elle entendait faire jouer à l'Académie de Soissons. À l'issue de la réunion les Soissois reçurent deux jetons en argent à l'effigie du roi qui leur furent remis par Pierre Corneille<sup>79</sup>.

Quelques temps plus tard, Pélisson remit au roi la harangue de Soissons qui la « lut avec plaisir dans son carrosse où il était seul pendant la route ». Il s'arrêta à nouveau à Soissons de retour de la guerre mais, fatigué, ne voulut recevoir d'hommage d'aucun ordre. Cependant, Pélisson félicita avec tant de flamme nos

---

75. Bibl. mun. Soissons, fonds Pépin, 4292, *Réception par l'Académie françoise d'une députation de l'Académie de Soissons le 27 mai 1675*.

76. Un certain nombre d'acteurs qui avaient œuvré à l'officialisation de l'Académie de Soissons n'assistèrent pas à son triomphe car ils étaient morts quelques mois auparavant. C'est le cas de Chapelain et de nombreux de ceux qui avaient tout simplement assuré la permanence des travaux, comme Le Sueur, du barreau, auteur d'opusculles en latin, décédé à 80 ans, ou Durant, du barreau, sourd depuis sa jeunesse, académicien actif, ou Cousin, de la faculté de théologie de la Sorbonne et premier dignitaire de l'église de l'évêque de Luçon. Quant à Pélisson, il mourra le 22 avril 1693 et l'Académie de Soissons lui témoignera sa reconnaissance en faisant célébrer dans la chapelle de l'évêché un service funèbre grandiose. La messe sera prononcée par l'abbé de Héricourt, alors directeur de l'académie, et chantée par le clergé du séminaire composé de plus de quarante ecclésiastiques en présence de tous les académiciens. Bibl. mun. Soissons, fonds Pépin, 4346, *Service funèbre pour Pélisson par l'Académie de Soissons et vers sur cet académicien*.

77. Guérin n'étant pas prêtre, la remarque suivante selon laquelle la harangue fut prononcée « par un squelette en soutane, après avoir préalablement mouché, toussé et craché » interroge. Bibl. mun. Soissons, fonds Pépin, 4294, « Lettre de Pavillon à Madame de Pélissari. Récit ironique de ce qui se passa à l'Académie françoise en 1675, le jour où y fut reçue une députation de l'Académie de Soissons », d'après Pavillon, *Oeuvres*, Amsterdam, 1710.

78. Bibl. mun. Soissons, fonds Pépin, 4293, *Discours prononcez à l'Académie françoise le jour que MM. de l'Académie de Soissons sont venus lui faire compliment sur l'établissement de leur académie avec quelques ouvrages de prose et de vers qui y furent lus et récitez le mesme jour*, Paris, 1675.

79. À l'autre bout de la France, Héricourt apprit le déroulement de cette audience par le courrier hebdomadaire, *La Gazette*.

académiciens devant la suite du roi qui voyageait à grandes journées que leur déception s'envola.

L'obligation du tribut était une lourde tâche pour l'Académie de Soissons et on y voit ordinairement le signe de sa subordination. Certes, on peut aussi y voir sa volonté de se hisser au rang des élites de la capitale. Ces tributs pouvaient être présentés soit par une députation d'académiciens soissonnais et lu par ces derniers en séance, soit présenté sans délégation soissonnaise et lu par un membre de l'Académie de Paris. Entre ces deux pôles se lit le rapport entre les deux académies.

En 1675, le premier tribut remis par l'Académie de Soissons à l'Académie française fut lu en séance par un académicien de Paris. Le lendemain, l'abbé Tallemant informa l'Académie française qu'il avait reçu une lettre d'un particulier de l'Académie de Soissons lui demandant si cette harangue leur avait plu. Les membres de l'Académie française, après que « la chose ayant été fort discutée », décidèrent que Tallemant devait répondre oui, mais en son nom seulement. En 1676, à nouveau quatre députés de Soissons conduits par Hébert furent reçus à l'Académie française mais cette fois avec moins d'honneurs que le jour de la présentation – introduits par un seul académicien et reconduits seulement jusqu'à la porte de la seconde salle. Les Soissonnais assistèrent au travail du dictionnaire puis Hébert lut son tribut. En 1677, l'Académie de Soissons présenta deux pièces de proses alors qu'elle n'était tenue de n'en fournir qu'une. Pas de députés de Soissons cette fois, mais une lettre de Guérin qui exhortait les académiciens de Paris « très humblement d'avoir quelque attention » sur eux. L'Académie française les rassura sur leurs ouvrages « qui ont eu l'approbation universelle ». En 1678, les Soissonnais envoyèrent encore deux tributs. Ce qui peut apparaître comme du zèle ou de la soumission était en réalité une façon de forcer la main à l'Académie française. Celle-ci décida que les tributs de Soissons ne seraient plus lus le jour de la Saint-Louis comme auparavant mais à la première ou seconde séance et entre les membres de l'Académie seulement, autrement dit qu'il n'y aurait plus de députation de Soissons à être reçue. Elle ne fit pas l'unanimité de ses membres sur ce point et une étude plus approfondie de ce type de discussions permettrait de comprendre où se situait la frontière en France, dans le cénacle littéraire autorisé, entre partisans peu ou prou de la centralisation politique.

L'Académie française avait bien prévenu en recevant les Soissonnais la première fois que c'était « sans porter à conséquence » et sans s'engager plus avant, mais les académiciens de Soissons voulurent en faire une habitude<sup>80</sup>. Obligés de fournir un tribut chaque année, ils en attendaient une contrepartie, un minimum de reconnaissance et de récompenses. En 1679, ils furent à nouveau reçus comme la première fois et eurent « part à la distribution des jetons qui est une honnêteté en leur endroit et non pas une chose due », prit soin de préciser l'Académie française. En 1683, à nouveau lecture des deux pièces de prose de Soissons

---

80. De son côté, l'Académie de Soissons, dans l'article VI de ses statuts, avait décidé que « Si quelqu'un de ces messieurs de l'Académie française vient en nos assemblées, il sera prié d'y présider ».

avec à nouveau une lettre accompagnatrice des Soissonnais qui pressaient instamment l'Académie de leur donner son avis, façon détournée de demander des louanges. L'Académie française décida de « lui accorder cette satisfaction quoique jusqu'ici la compagnie eût résisté à de semblables prières par esprit de retenue » et se proposa de leur faire parvenir une lettre de félicitations. Un an plus tard, en 1684, attendant toujours cette lettre qu'ils eussent pu montrer à l'envi, les Soissonnais s'impatientent : nouvelle lettre de plainte, nouvelle réponse rassurante de l'Académie française disant que si on ne les a pas « satisfait plus tôt ce n'est ni par négligence, ni par manque de considération » et qu'elle leur garde « toutes l'estime et l'affection possible ». Il semble que les années suivantes Soissons n'ait pas fourni de tribut. Du coup, l'Académie française fit à nouveau preuve de conciliation et leur discours fut à nouveau lu le jour de la Saint-Louis<sup>81</sup> tandis que l'Académie se défendait de toute inimitié : « nous vous remercions de la déférence que vous continuez à avoir pour une compagnie qui vous chérit et vous considère très fort ». En 1690, nouvelle réception avec honneur de Bosquillon, académicien de Soissons (premier bureau, distribution des jetons, séant vis-à-vis du directeur...). En 1691, nouvelle lettre de Guérin, pugnace, qui écrit : « Comme nous reconnaissions depuis quelques temps à plusieurs marques que vous ne recevez plus nos pièces avec le même agrément qu'autrefois, nous craignons de vous être à charge, lorsque nous vous en envoyons des nouvelles. Celle d'aujourd'hui, Messieurs, pourra-t-elle avoir un meilleur sort que les dernières, à moins que vous ne repreniez les sentiments d'estime et d'amour dont vous honoriez notre compagnie dans les premières années de son adoption. »<sup>82</sup> En 1692 Bosquillon fut à nouveau reçu pour lire le tribut à l'Académie française, d'où une nouvelle lettre et cette nouvelle réponse de l'Académie française : « On n'est pas d'avis de répondre aux plaintes que vous nous faites, nous ne nous sommes point aperçus d'avoir changé de sentiments à votre égard, aussi conservons-nous toujours pour votre compagnie la même estime et cette même affection. »<sup>83</sup>

On ne sait combien de temps dura cette polémique entre les deux compagnies. Soissons n'envoya plus de tribut par la suite jusqu'en 1704 ; le registre des délibérations de l'Académie française inscrit que « la guerre, les affaires particulières, la mort de quelques académiciens zélés avaient interrompu une coutume qui est pourtant un devoir ». Pourtant, certains Soissonnais étaient là pour assurer la continuité et auraient pu fournir le tribut malgré les décès et autres contretemps. Les « affaires particulières » étaient peut-être la rancune et le complexe d'infériorité des Soissonnais.

La polémique entretenue des années durant entre les messieurs importants de Paris et les provinciaux soissonnais montre que la centralisation absolutiste ne

---

81. « Note sur l'envoi de l'Académie de Soissons à l'Académie françoise en 1689 le jour de la Saint-Louis », copie manuscrite d'après le *Mercure Galant*, sept. 1689.

82. *Extrait du registre des délibérations de l'Académie française en ce qui concerne ses rapports avec l'Académie de Soissons de 1676 à 1745*, p. 6, *op. cit.*

83 *Ibid.*, p. 7.

se construisit pas sans freins et que la France du « pays » entendait bien en tirer juste retour et compensation. La devise de l'Académie de Soissons, l'aiglon suivant l'aigle, peut se comprendre ainsi dans les deux sens : soumission de l'aiglon, certes, mais aussi devoir de la mère envers sa progéniture.

## 1705-1715 : le poids des religieux

Soissons reprit son tribut en 1704<sup>84</sup>. C'est que, cette année-là, les adhésions sont nombreuses, et les activités de productions intellectuelles peuvent ainsi reprendre, d'autant plus que ceux qui adhéraient disposaient de temps pour la réflexion : le clergé en effet entrait en masse à l'Académie, modifiant très sensiblement son profil. L'homme fort était Jean-Baptiste Gaichiès<sup>85</sup> : nommé par son ordre au collège oratorien de Soissons en 1676, où il enseigna les lettres et la philosophie, il était connu pour ses grandes qualités pédagogiques, sa gaîté naturelle et ses talents oratoires. Il personnalisa longtemps l'échange culturel entre le monde académique et le monde éducatif. S'étant forgé une réputation, en 1692 il devint théologal à l'église de Soissons, année où Fabio de Sillery, frère de monsieur le marquis de Puisieux, de la maison de Brulart, prit possession de l'évêché.

Jusque-là les évêques n'avaient pas joué un rôle prédominant dans le milieu académique soissonnais. Simon Le Gras, qui avait sacré Louis XIV, était mort en 1656 sans s'être préoccupé de porter l'Académie sur les fonds baptismaux. De même, après lui, Charles de Bourbon, évêque de Soissons jusqu'en 1685, n'intervint guère dans la vie académique soisonnaise. Avec Fabio Brulart de Sillery, devenu évêque de Soissons en 1689, les choses changent<sup>86</sup>. Deux aspects de son caractère allaient le porter vers l'Académie de Soissons. C'était tout d'abord un fervent partisan de la cité. L'établissement des enfants du Soissois lui tenait particulièrement à cœur, et il réservait les bénéfices de sa cathédrale aux seuls Soissois au motif que les fonds n'en avaient point été donnés

84. L'Académie française s'adressa en ces termes à Bosquillon venu lui lire la reprise de tribut de 1704 : « Monsieur, l'Académie française est une bonne mère toujours prête à donner à ses enfants des marques de sa tendresse, et lorsqu'ils ne se seront pas acquittés assez régulièrement des devoirs qu'ils sont obligés de lui rendre, la moindre excuse leur suffira, et ils retrouveront toujours en elle la même estime qui les a fait adopter et la même envie de leur faire tous les plaisirs dont elle est capable. Il est vrai, Monsieur, que l'éloquent discours que vous venez de nous lire, nous fait regretter tous ceux que nous avons perdus. C'est une espèce de dette littéraire dont nous aurons bien de la peine à vous décharger ; et du moins, si nous vous remettons les arrérages, que la rente soit payée à l'avenir plus exactement. » Bibl. mun. Soissons, fonds Périn, 4373, « Notice sur l'envoi de l'Académie de Soissons à l'Académie françoise le jour de la Saint-Louis », copie manuscrite d'après le *Mercure Galant*, sept. 1704, 2 f.

85. Le premier discours de Gaichiès en 1706 après celui de sa réception en 1705 s'élève contre la lecture des livres de galanterie « qui porte avec soi un poison subtil et dangereux ». Cf. Maximilien Buffenoir, « Le père Gaichiès. 1647-1731 », *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. 4, 1933-1935, p. 201-224.

86. Cf. « Brulart de Sillery », *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 1928.

par des évêques étrangers mais par des prélats natifs du Soissonnais : c'était, disait-il, le patrimoine des enfants de la ville. Ensuite, l'homme se souciait de culture et d'éducation : cherchant à améliorer l'instruction de la jeunesse soissonnaise, il fonda les bourses du Petit Séminaire ainsi que plusieurs écoles gratuites dans le diocèse. En 1695, Sillery fut choisi par Louis XIV pour être un des membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres qu'il venait de créer, puis à l'Académie française où il entra le 7 mars 1705, avant d'en devenir le directeur par tirage au sort le 2 avril 1707.

L'entente entre Gaichiès et Sillery allait être parfaite des années durant, renforcée par leur attirance commune pour le jansénisme – le vicaire général de l'évêque, M. Le Bon Franc, était un janséniste déclaré. Avec eux, la notion de service culturel s'imposa peu à peu et l'académie, réunion privée à l'origine, devint une institution officielle. Symbole de cette évolution, la question du local prit une importance primordiale, la possession d'un logement étant le meilleur moyen d'affirmer la stabilité de l'institution aux yeux de l'opinion, et surtout de permettre une activité régulière. L'Académie de Soissons continuait à se réunir chez le secrétaire perpétuel pour ses rencontres privées, mais Sillery lui procura la jouissance d'une salle publique pour ses réunions ouvertes en séance solennelle en l'installant dans la grande salle de l'évêché.

Le duo contribua au dynamisme de l'Académie jusqu'à la mort de Sillery, le 20 novembre 1714. Un nouvel évêque, Jean Languet de Gergy, fut nommé à l'évêché de Soissons le 6 janvier 1715. Il sera transféré à l'archevêché de Sens en novembre 1730. Entre ces deux dates la vie de l'Académie de Soissons fut frappée d'un grand silence. Tombée en disgrâce, elle fut constamment sous la surveillance du prélat.

Languet de Gergy avait été auparavant grand vicaire de Rouen. Élevé au séminaire de Saint-Sulpice, il se fit gloire de promouvoir l'éducation qu'il y avait reçue. Le premier pas qu'il fit pour témoigner aux supérieurs de cette maison sa reconnaissance fut de leur confier la conduite de son séminaire au lieu et place des pères de l'Oratoire qui en avaient la charge depuis sa fondation. Ce ne fut pas le seul changement qu'il introduisit relativement à l'instruction de ses ecclésiastiques. Comme il n'aimait pas les universités et que rarement les diplômés réussissaient auprès de lui dans leurs prétentions et priviléges, pour leur en faire perdre le goût il récompensait ses ecclésiastiques en les faisant passer des petits bénéfices aux moyens et de ceux-ci aux majeurs, pratiquant en quelque sorte une promotion à l'ancienneté qui pénalisait les diplômés. Le profil, on le voit, était totalement différent de celui de Sillery. Surtout, le plus mortel ennemi de Languet de Gergy fut le jansénisme qu'il combattit toute sa vie jusqu'en ses derniers retranchements. Ses écrits ascétiques contre cette doctrine sont pléthoriques et lui valurent un grand crédit parmi les prélats défenseurs de la bulle *Unigenitus* rendue le 8 septembre 1713. En fait, il fut nommé pour remettre de l'ordre dans le diocèse de Soissons où les jansénistes comptaient de nombreux partisans.

L'orthodoxie militante de Languet de Gergy, que la crise janséniste avait transformé en gardien vigilant de la ligne religieuse, fut décisive pour la vie de l'académie. D'autres sociétés furent confrontées à des inquisitions analogues,

comme Arles, Orléans ou Rouen. Gaichiès fut frappé d'interdit pour avoir invoqué la bulle *Unigenitus*. L'Académie de Soissons fut soupçonnée d'être une pépirière de jansénistes à l'esprit fort s'enhardissant grâce aux possibilités de libre discussion qu'offraient ses réunions, alors même qu'un article de son règlement lui faisait défense de parler d'aucune manière que ce soit de religion et de ne point s'en mêler<sup>87</sup>. Fidèle au modèle parisien, l'Académie avait repris les articles 21, 22 et 23 des statuts de l'Académie française où il ne pouvait être question de politique ou de religion dans les débats académiques.

En 1723, Gaichiès quitta Soissons après y avoir passé trente années comme théologal et huit comme professeur, et se retira à Paris dans la maison des oratoriens où il mourut huit ans plus tard à quatre-vingt-trois ans<sup>88</sup>. Après d'âpres discussions son service funèbre fut célébré à Soissons mais à la dérobée. Sa présence dans la vie culturelle de Soissons avait pourtant été considérable. Gaichiès avait prononcé onze discours académiques dans la grande salle de l'évêché de Soissons. À huit reprises c'est lui qui avait acquitté le tribut. Il écrivit un livre, *Maximes sur le ministère de la chaire*<sup>89</sup> – un temps attribué à Massillon –, plusieurs fois réédité. Mais son discours le plus important du point de vue académique fut celui qu'il prononça en 1710 intitulé *Discours sur le progrès de la langue française* : il eut une portée nationale et valut à son auteur d'être cité comme un des précurseurs de Rivarol qui, en 1784, écrivit *L'universalité de la langue française*. Avant lui, Gaichiès fut le premier à proclamer l'universalité de la langue française, unique langue vivante à pouvoir concurrencer partout en Europe les langues mortes, seules jusque-là à posséder le statut de langues universelles.

L'Académie de Soissons ainsi aseptisée, le 18 août 1721 Monseigneur Languet fut reçu à l'Académie française et, en 1722, en devint le directeur par tirage au sort<sup>90</sup>. La contre-réforme et la lutte antijanséniste avaient contribué à créer au sein des discussions académiques à Soissons un espace laïcisé, mais les luttes théologiques des milieux religieux avaient épousé l'académie. Après Brulart de Sillery et Gaichiès, l'impulsion locale étant défaillante, Soissons se tut ; de même, l'autre première académie provinciale, Arles, avait déjà cessé toute activité vers 1700.

1715 : Louis XIV décède. Avec lui s'achève le Grand Siècle. Les académies entament une nouvelle histoire, celle du siècle des Lumières. La période de gloire de l'Académie de Soissons est terminée : elle restera comme celle qui fut à la source de toutes les autres académies provinciales en France. Lorsqu'elle

87. Bibl. mun. Soissons, fonds Périn, 4528, « Héricourt (Louis d') doyen de la cathédrale de Soissons, mort le 19 février 1731 » et « Louis d'Héricourt, notice biographique sur Louis d'Héricourt appelant de la Bulle *Unigenitus* », p. 36-39.

88. Bibl. mun. Soissons, fonds Périn, 4530, *Jean Gaichiès, prêtre de l'Oratoire, notice biographique*, p. 39-41.

89. Bibl. mun. Soissons, fonds Périn, 4503, Gaichiès (R. P.), *Maximes sur le ministère de la chaire et discours académiques* (prononcés à l'Académie de Soissons), Paris, Vve Estienne, 1739, 375 p.

90. Il serait intéressant de comparer le discours qu'il prononça lors de sa réception à l'Académie française avec celui de Sillery.

reprendra son travail interrompu, on assistera à un effacement des formes anciennes : les belles-lettres feront place à l'histoire et, encore une fois et pour la dernière, en lançant des concours historiques académiques Soissons se montrera pionnière avant d'affronter la concurrence d'autres groupes de sociabilité montants, comme la Société d'agriculture et la franc-maçonnerie soissonnaise. Mais ceci fera l'objet d'un autre article.

Michelle SAPORI

**Annexe 1 : Liste des membres de l'Académie de Soissons<sup>91</sup>  
(Dictionnaire Moreri, éd. 1712).**

- 1650 : Jean-Baptiste Guérin, conseiller et avocat du roi au bailliage et siège présidial de Soissons, secrétaire perpétuel de l'Académie – 4 avril 1710.
- 1650 : Julien de Héricourt, écuyer, seigneur de Hédouville, conseiller du roi au présidial de Soissons, procureur pour sa majesté en la réforme générale des eaux et forêts de Languedoc et Guyenne – 17 octobre 1705.
- 1650 : Charles Bertrand, conseiller du roi, bailli du comté de Soissons – 30 juin 1700.
- 1650 : Étienne Morant, conseiller du roi, lieutenant criminel en l'élection de Soissons – 1<sup>er</sup> février 1703.
- 1651 : Jean Arnoult, prêtre, curé de Juvigny – 18 août 1709.
- 1651 : Christophe Hastrel, écuyer, seigneur de Préaux, conseiller du roi au présidial de Soissons, « juge incorruptible » et grand joueur d'échecs – 1658.
- 1654 : Nicolas Le Sueur, conseiller du roi au présidial de Soissons, avocat au Parlement – septembre 1669.
- 1654 : Nicolas Hébert, trésorier de France en la généralité de Soissons – 22 mai (ou juin) 1703.
- 1654 : Pierre Parat, écuyer, seigneur de Chailleut (?), capitaine de cavalerie – 1<sup>er</sup> mars 1699.
- 1656 (17 décembre) : François Gilluy, chanoine de l'église de Soissons – janvier 1698.
- 1662 : Jean Hébert<sup>92</sup>, chanoine de l'église de Soissons – 28 novembre 1684.
- 1662 : Pierre Hastrel, écuyer, seigneur de Préaux, chevalier d'honneur au présidial de Soissons – 14 mai 1710.
- 1663 : Vincent Durand, avocat au Parlement – 26 février 1672.
- 1663 : François Quinquet, chanoine de l'église de Soissons, conseiller clerc au présidial de Soissons – 27 août 1694.
- 1663 : Antoine Berthemet, avocat au Parlement.
- 1664 : Nicolas Cousin, prêtre, docteur en théologie à la Sorbonne, vicaire général de l'évêque de Luçon – novembre 1674.
- 1665 : Louis de Froidour, écuyer, seigneur de Cérisy, grand maître des eaux et forêts de la grande maîtrise de Toulouse – octobre 1685.
- 1669 : Henri Delfaut (père), seigneur, conseiller du roi, président au présidial de Soissons – juillet 1709.
- 1679 : Nicolas Morant, chanoine de l'église de Soissons, abbé de Choru (?).
- 1681 : Le Vasseur, prieur d'Oulchy-le-Château – 21 mai 1700.

91. La première date correspond à la date d'adhésion à l'Académie de Soissons, la seconde à la date de décès de l'académicien.

92. Dans une lettre datée de 1666, Julien de Héricourt prévient Jean Hébert des accusations portées contre lui par l'Académie de Soissons et lui conseille de préparer au mieux sa défense, sans autres précisions.

- 1682 (mars) : Louis de Héricourt, doyen et chanoine de l'église de Soissons, secrétaire perpétuel de l'Académie.
- 1683 (7 novembre) : Le Vayer de Boutigny, chevalier, seigneur de Boutigny, conseiller au Parlement de Paris – novembre 1710.
- 1683 (7 novembre) : Le Vayer de Brossac.
- 1684 : Nicolas Le Tourneux, prêtre, prieur de Villers-sur- Fère – 28 novembre 1686.
- 1688 (1<sup>er</sup> décembre) : Noël Bosquillon.
- 1695 : Jean-Baptiste Robineau de Boësne, chanoine de la cathédrale de Soissons puis prieur d'Ingré près d'Orléans
- 1701 (27 juillet) : François Simon Morant, conseiller et avocat du roi au présidial de Soissons.
- 1704 (23 janvier) : Pierre Charé, conseiller et procureur du roi au présidial de Soissons.
- 1704 (23 janvier) : Pierre-Louis Le Picart, conseiller du roi, maître des eaux et forêts de Soissons.
- 1704 (23 janvier) : René Nicolas de Fleury, licencié en théologie de la faculté de Paris, chanoine et trésorier de l'église cathédrale de Soissons.
- 1704 (23 janvier) : Charles Gilles Guérin (fils de Jean-Baptiste Guérin), chanoine de l'église – 26 novembre 1705.
- 1704 (23 janvier) : Henri Delfaut (fils), chanoine de l'église d'Amiens.
- 1705 (13 décembre) : Jean-Baptiste Gaichiès, chanoine théologal de l'église de Soissons.
- 1706 (18 août) : Jean-Baptiste Zacharie Gosset, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, grand archidiacre et chanoine de l'église de Soissons.
- 1709 (24 novembre) : Jean-Baptiste Bonnot, licencié en théologie de la faculté de Paris, chanoine de l'église de Soissons.

## Annexe 2 : Tributs de l'Académie de Soissons à l'Académie française

- 1675 : Antoine Berthemet, *L'éloge des belles lettres, les louanges du roi et celles de l'Académie française*, pièce de prose.
- 1676 : Nicolas Hébert, *Devoirs et obligations de la charge de maire*, et Jean Hébert, *La métamorphose du berger parjure en écho trompeur*, pastorale.
- 1677 : Antoine Berthemet, *Des avantages des conférences académiques et de l'utilité qu'il y aurait en y prononçant parfois des pièces de sa composition*.
- 1677 : Henri Delfaut (père), *Si l'étude du cabinet est fort utile sans celle de la conférence*.
- 1678 : Nicolas Hébert, *Idylle*.
- 1679 : Antoine Berthemet et Jean Hébert, *Panégyrique du roi et Epilogue sur la guerre et la paix*.
- 1680 : Nicolas Hébert, *Éloge de Colbert*.
- 1681 : Nicolas Hébert, traduction d'un opuscule anonyme intitulé *Le sac de Rome*.
- 1682 : Jean Hébert, *Poésie à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne*.
- 1683 : Nicolas Hébert, *Poésie à propos d'une lettre dans laquelle Colbert recommandait à l'intendant de Soissons d'exciter les gens de lettres de son département à travailler à la gloire du roi, et Discours à l'occasion de la mort de la reine*.
- 1687 : *Que rien ne contribue davantage au bonheur des peuples que la piété du prince*.
- 1689 : *L'Aumône chrétienne*.
- 1690 : Noël Bosquillon, *Lettre de Soissons et sonnet*.
- 1691 : Noël Bosquillon, *Panégyrique du roi*.
- 1692 : Noël Bosquillon, pièce en vers et ouvrage en prose.
- 1692 à 1704 : lacune.
- 1704 : Pierre-Louis Le Picart, *Discours à la louange du Roy prononcé par l'Académie de Soissons à l'occasion de la naissance de Monseigneur le duc de Bretagne, réponse à M. le directeur de l'Académie françoise*.
- 1705 : Louis de Héricourt, *Si la prospérité est plus utile que l'adversité*.
- 1706 : Pierre-Louis Le Picart, *Paraphrase du psaume CXXIX*, et Gaichiès, *Contre la lecture des livres de galanterie*.
- 1707 : Jean-Baptiste Gaichiès, *Sur les compliments que l'on fait en chaire*.
- 1708 : René Nicolas de Fleury, *Discours de l'étude des Belles Lettres considérée par rapport aux Ecclésiastiques*.
- 1709 : Jean-Baptiste-Zacharie Gosset, *Discours prononcé dans l'Académie de Soissons à l'occasion de la mort de M. le Président Delfaut, l'un des académiciens*.
- 1710 : Jean-Baptiste Gaichiès, *Discours sur les progrès de la langue française et Discours sur l'universalité de la langue française*, 1710.
- 1711 : Henri Delfaut (fils), *Sur le caractère respectable et sublime de l'écriture sainte*.

- 1712 : Nicolas Morant, *Il est toujours glorieux à un roi de faire les premières démarches pour la paix.*
- 1713 : Jean-Baptiste Gaichiès, *Jusqu'où doit aller la docilité des auteurs qui exposent leurs ouvrages à la critique.*
- 1714 : Jean-Baptiste Robineau de Boësne, *De l'amour et de l'utilité des sciences*, et Henri Delfaut (fils), épigramme latine sur *Le maréchal-duc de Villars*.
- 1715 : René Nicolas de Fleury, *Éloge funèbre de l'évêque de Soissons (F. Brulart de Sillery) le jour de la Saint-Louis*, et abbé Abeille, *Ode sur la prudence à M. de Sillery*, évêque de Soissons, prononcée dans l'Académie française.

**Annexe 3 : Le singe et le chat, fable de Julien de Héricourt  
(traduite du latin)**

Un singe et un chat habitaient dans la même maison et une union solide paraissait exister entre eux. On remarquait surtout l'affection du singe pour le chat. En effet, il lui prodiguait toutes sortes de caresses et lui portait partout un prompt secours contre les domestiques et les chiens. Mais le chat se souciait peu de rendre la pareille au singe ; loin de là, il se montrait souvent à son égard injuste et traître. En effet, sous prétexte de caresser le singe, il lui déchirait les joues quand il n'était pas sur ses gardes, et tirant en sourdine ses griffes effilées, il les enfonçait si profondément dans la chair que le sang coulait aussitôt. Le singe, étonné et ne pouvant imaginer d'où lui venait cette blessure, saisissait aussitôt le pied du chat ; mais aussitôt qu'il avait fait son coup celui-ci ramenait ses griffes et les replaçait adroitemment. Aussi le singe avait beau tâter le pied du chat, le tourner et le retourner de toutes les manières, cette ruse restait un mystère pour lui. Le premier succès enhardit notre chat ; aussi renouvelait-il souvent son jeu et c'était un grand plaisir pour lui de déchirer son camarade et de lui faire des misères. Enfin, ne se possédant plus de colère, le singe saisit le pied du chat et le serra si bien qu'il força le malheureux à montrer le bout de ses griffes, l'instrument jusqu'alors inconnu de tout le mal. Le singe avait donc découvert ce qui lui était si funeste ; mais il ne montra sur l'instant aucune marque de colère, résolu d'attendre le moment favorable pour sa vengeance. Il avisa un jour qu'une servante, ayant mis ses marrons au feu, sortit de sa cuisine et attendit qu'ils fussent cuits. Le singe et le chat étaient restés seuls. Alors le singe, respirant la vengeance et croyant en avoir trouvé l'occasion, poussé aussi quelque peu par la gourmandise, saisit tout à coup le pied du chat, et s'en servant comme d'une pince il écarta les braises, et après avoir ainsi retiré les marrons du feu il les avala en riant. Mais le chat avait le pied grièvement brûlé et poussait des cris de douleur à faire pitié. Eh bien, disait-il au singe, c'est à cela qu'aboutissent les témoignages de ton affection pour moi ? Tu ne m'as donc traité avec tant de bonté depuis longtemps que pour m'endormir et me circonvenir et me brûler traîtreusement, et tu t'es laissé saisir par une honteuse gourmandise ? Le singe souriant ironiquement lui répondit : pourquoi tant crier au secours, misérable ? N'est-ce pas toi le premier qui a forfait à l'amitié ? N'es tu pas justement puni pour m'avoir, à moi innocent, tant de fois déchiré et ensanglanté les joues ? Ne m'accuse donc pas de gourmandise, mais avoue plutôt que tu as reçu ce que tu méritais car j'ai moins cherché à contenter mon appétit qu'à brûler tes méchantes griffes, et, par cette précaution, arrêter et désarmer ta méchanceté. Cette fable nous apprend que ceux qui se jouent des autres finissent par être joués à leur tour. Jamais on n'a pu commettre une faute impunément et la nature elle-même a voulu que la méchanceté ne fut pas longtemps cachée. Elle se montre enfin au grand jour et reçoit un juste châtiment. C'est avec justice qu'elle est punie par où elle a péché.